

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 septembre 2010

Présidence

Monsieur Thierry GABERELL, Président

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures passé et par conséquent, il est temps de débiter notre première séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour l'année 2010-2011 après une pause estivale qui, je l'espère, vous a été agréable.

Je souhaite la bienvenue à Mme Ornella WINDERICKX et sa classe qui viennent suivre nos débats ce soir dans le cadre de leur cours de citoyenneté.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

M. le Municipal Marc-André BURKHARD est excusé.

Membres du Cc excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Jeannette ETAMBA, Soufia FEKIH, Irma Teresa NÄSCHER, Marinette NICOLLIN, Martin BARAGAÑO, Lionel BILLAUD, Steves BUCHS, Pascal FER, Eric GENTIZON, Jean-Yves GUYON, Daniel HOFMANN, Isidro JUSTO, Jacques LEVAILLANT, Dino PETIT, Jean-Luc RAYMONDAZ et Michaël THÉVENAZ.

Membres absents :

Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA et M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS.

Membres présents	81
Membres excusés	16
Membres absents	2
Effectif actuel	99

Discours du président

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme le veut la tradition, il est maintenant temps pour moi de vous adresser quelques mots.

A la fin de la législature précédente, un Conseiller, devenu Président par la suite, est venu me trouver pour, ce que je trouvais surprenant à l'époque, venir rejoindre les bancs du Conseil communal. Après quelques temps de réflexion tout de même, me voilà embarqué dans ce que

je considère comme une belle aventure.

Certains m'ont fait remarquer que j'avais quelque peu brûlé les étapes. Je leur répondrai qu'ils ont peut-être raison, mais je pense aussi que dans la vie, il y a des opportunités et des expériences à saisir. Vous m'avez fait confiance en m'élisant pour la fin de la législature et pour l'année du 750^{ème} anniversaire de la Ville nouvelle. J'y mettrai toute mon énergie et ma soif d'apprendre pour parer aux subtilités de nos débats et en être digne représentant. J'y mettrai également toute ma volonté, afin d'être digne de votre confiance.

Je profite de l'occasion pour remercier mon épouse et mes deux enfants, pour leur patience et le soutien qu'ils m'apportent tous les jours, et mon employeur, qui me permet d'assumer cette tâche en me mettant un peu de temps à disposition.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps, car pour l'anniversaire de la Ville, sous l'impulsion de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN et sous la direction de Mme la Conseillère Christine NIGGELER, une chorale composée de Conseillers communaux s'est constituée. Une fois n'est pas coutume, je me permettrai de quitter la place qui m'est désormais attribuée pour une année, afin de rejoindre cette chorale. C'est donc avec trois chants de compositeurs bien de chez nous que nous continuerons la séance pour un quart d'heure bien vaudois qui, je l'espère, fera le plaisir de vos oreilles.

(Applaudissements)

Mme la Conseillère Christine NIGGELER :

Nous vous interpréterons trois chansons romandes : la première de Michel BÜHLER, « Personnage », la seconde de Pierre CHASTELLAIN, « Dans les jardins du monde » et pour finir « Dollars », de Jean VILLARD-GILLES.

(Applaudissements pour la Chorale du Conseil communal.)

**2. APPROBATION DU PV
DU 3 JUIN 2010**

M. le Président Thierry GABERELL :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PV de la séance du 3 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 24 JUIN 2010**

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous poursuivons avec le procès-verbal de la séance du 24 juin 2010. Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PV de la séance du 24 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie nos secrétaires Christine MORLEO et Valérie OUTEMZABET pour la rédaction de ces deux procès verbaux, un travail fastidieux, dont elles se sont encore une fois acquittées avec courage et rigueur.

4. DÉMISSIONS

Le 25 juin dernier, Mme SAVARY, Présidente sortante, a reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Pour des raisons de santé, je me vois obligé de démissionner du Conseil communal pour effet immédiat.

J'ai eu énormément de plaisir à vos assemblées et de mieux connaître la Commune.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Raymond KOHLER.

M. Raymond KOHLER a accédé au Conseil communal en septembre 2009.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Raymond KOHLER pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse mes meilleurs vœux de bonne santé.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le 7 juillet dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Je vous informe que j'ai quitté le parti UDC et que je démissionne du Conseil communal avec effet immédiat. Veuillez en prendre bonne note.

Ces quelques années passées au Conseil m'ont fait connaître quelque peu le fonctionnement de notre commune. J'ai eu plaisir à représenter mon parti.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Fabien RICHARD.

M. Fabien RICHARD a accédé au Conseil communal au début de cette législature. Il a été membre suppléant de la Commission de gestion de 2006 à 2008, puis membre suppléant de la Commission des finances pour l'année 2009-2010.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Fabien RICHARD pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour son avenir et lui souhaite de trouver sa voie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le 19 août dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

C'est avec un grand regret que je vous présente ma démission du Conseil communal. Ayant depuis quelques mois donné une nouvelle orientation à ma vie professionnelle, je me vois dans l'obligation de faire le choix de quitter le Conseil.

Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude. En effet, ces 5 dernières années passées au sein de ce Conseil m'ont enrichie tant au point de vue politique que humain.

Les 2 années passées au sein de la Commission de gestion m'ont permis de découvrir l'ampleur de toutes les tâches qui incombent aux autorités communales.

Je suis d'ailleurs reconnaissante à tous ceux qui œuvrent pour qu'Yverdon soit une ville où il fait bon vivre.

Je souhaite à mon successeur autant de plaisir que j'en ai eu et à vous tous de continuer à œuvrer avec succès pour notre bien à tous.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Rachel JOSEPH.

Mme Rachel JOSEPH a accédé au Conseil communal en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire du Parti S&E, durant la législature précédente, le 3 février 2005. Elle a ensuite été élue pour cette nouvelle législature en tant que représentante du groupe des Verts.

Comme mentionné dans sa lettre, elle a été membre de la Commission de gestion de 2006 à 2008.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Rachel JOSEPH pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour son avenir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le 27 août 2010, nous avons reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains avec effet au 31 août 2010.

C'est après mûres réflexions que j'ai pris cette décision afin de me consacrer pleinement à la suite de mon parcours professionnel.

Je tiens à vous remercier d'avoir pu vivre à mon « jeune âge » cette expérience riche, intéressante et inoubliable.

Je souhaite à notre Ville, bien du succès avec un développement harmonieux.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Nora Lechmann.

Mme Nora LECHMANN a accédé à ce Conseil communal au début de cette législature, soit au 1^{er} juillet 2006, à tout juste 20 ans.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Nora LECHMANN pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour son avenir tant privé que professionnel.

5. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de Mme Rachel JOSEPH, de M. Raymond KOHLER et M. Fabien RICHARD, le Conseil communal s'est retrouvé avec trois sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement de ces Conseillers. Mme Nora LECHMANN sera remplacée lors de notre prochain Conseil.

Mme Stéphanie GONÇALVES, première des viennent-ensuite de la liste complémentaire du parti UDC, née en 1986 et domiciliée à la rue Général-Guisan 5 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Raymond KOHLER.

M. Didier FORESTIER, suivant sur la liste complémentaire des viennent-ensuite du parti UDC,

né en 1954 et domicilié à la rue du Valentin 128 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Fabien RICHARD.

M. Jean-Claude TÉTAZ, premier des viennent-ensuite de la 2^{ème} lise complémentaire du groupe des Verts, né en 1948 et domicilié à l'avenue du Général-Guisan 67 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Rachel JOSEPH.

Je prie Mme Stéphanie GONÇALVES, M. Didier FORESTIER et M. Jean-Claude TÉTAZ de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Stéphanie GONÇALVES, M. Didier FORESTIER et M. Jean-Claude TÉTAZ, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Thierry GABERELL :

Mme Stéphanie GONÇALVES : « Je le promets ».

M. Didier FORESTIER : « Je le promets ».

M. Jean-Claude TÉTAZ : « Je le promets ».

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous aurez du plaisir à y siéger, et que vous trouverez de l'intérêt dans nos débats. Je vous remets à chacun un exemplaire du règlement du Conseil communal et je vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

J'invite également l'assemblée à se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS **DU PRÉSIDENT**

Débarcadère

Lettre de M. Pierre-Yves BARRELET

J'accuse réception du courrier de M. Pierre-Yves BARRELET, de Berne, concernant la non régularité avec laquelle le débarcadère d'Yverdon-les-Bains est desservi. Cette lettre a été envoyée à la Municipalité et au Bureau du Conseil communal pour information.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Gaza

Soutien à une flottille humanitaire suisse pour la population de Gaza

J'accuse également réception d'une demande de soutien à une flottille humanitaire suisse pour la population de Gaza de la part de Droit pour tous.

Ces deux courriers peuvent être consultés auprès du secrétariat du Conseil communal ou après la séance, auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Lettre du groupe PLR

J'ai reçu hier un courriel du Président du groupe PLR, Monsieur Eric GENTIZON, dont je vous fais lecture.

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la demande de la Municipalité, nous lui avons, en date du 6 avril 2010, fait part par courrier, de la position de notre groupe vis-à-vis des questions soulevées dans sa

correspondance "Taxe au sac - consultation informelle des partis".

Le 26 août dernier, le bureau du Conseil nous demande de bien vouloir lui communiquer le nom des commissaires qui représenteront notre parti, bien que le préavis ne soit pas encore parvenu aux Conseillers communaux, la séance de commission étant d'ores-et-déjà fixée au lundi 13 septembre 2010.

Vu l'importance du sujet, nous avons aussitôt porté cet objet à l'ordre du jour de notre séance de groupe convoquée pour le mardi 31 août.

Malheureusement, le 30 août le Bureau nous informe d'un retard dans la distribution du courrier et de la possibilité de prendre le document sur le site internet de la Commune. Finalement le courrier est arrivé mardi 31 août dans les boîtes aux lettres.

De ce fait, la grande majorité des Conseillers n'a pas eu le temps de prendre connaissance du contenu du préavis et de le préparer. Aussi, nous avons renoncé à le traiter lors de notre réunion, car un document aussi complexe traitant d'un sujet d'importance ne peut être discuté sans une parfaite connaissance de chacun.

Nous avons donc prévu de délibérer lors de notre prochaine séance, le mardi 4 octobre 2010.

Afin de représenter au mieux la position du groupe, nos commissaires doivent avoir une parfaite connaissance de l'avis de ses membres. Ils ne seront donc pas en mesure de délibérer le 13 septembre déjà.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir reporter la séance de la commission à une date postérieure au 5 octobre 2010.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer cette lettre au Conseil communal lors de sa séance du 2 septembre prochain (et non du 30 août prochain comme dans le courrier).

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Eric GENTIZON pour le groupe PLR d'Yverdon-les-Bains.

Suite à ce courrier, je vous informe que nous avons pris contact avec le 1^{er} membre de la commission. Comme le suggère l'article 44 de notre règlement : « Constitution », c'est uniquement le premier membre qui peut convoquer une commission. C'est donc à lui que j'ai fait appel pour savoir s'il était disposé à changer cette date. Son avis a été favorable, une nouvelle date vous sera proposée ultérieurement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Calendrier du Conseil
communal*

Vous avez tous reçu le calendrier pour l'année à venir. Vous avez pu constater qu'il y a quelques modifications, notamment pour respecter les relâches scolaires de février ainsi que le jeudi de l'Ascension.

Je vous informe également que la date du 23 juin 2011 est à supprimer définitivement, en accord avec la Municipalité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ

- Une Question de Mme la Conseillère Cesla AMARELLE
- Une Interpellation de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- Une Motion de M. le Conseiller Laurent GABELLA
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- Une Question de M. le Conseiller Pascal BLUM
- Deux Questions de Mme la Conseillère Gloria CAPT
- Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER
- Une Question de Mme la Conseillère Marianne SAVARY
- Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
- Une Question de M. le Conseiller Patrik DURUZ

**7. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

M. le Président Thierry GABERELL :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

**8. PRÉAVIS N°
PR10.14PRBIS**

CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT.

📖 MME SOUFIA FÉKIH, RAPPOTRICE.

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers : Aude BRIAND, Soufia FÉKIH, Chantal GUIBERT, Maryse SCHNEIDER, Fanny SPICHIGER, Emilienne WAGNIÈRE, Thierry GABERELL, David GRANDJEAN et Olivier KERNEN.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Fanny SPICHIGER, en remplacement de Mme Soufia FÉKIH, donne lecture du vœu de la commission ainsi que des conclusions :

La commission émet le vœu qu'une information détaillée sur l'AIL soit mise à disposition de la population sur le site Internet de la Commune.

La commission demande les amendements suivants à l'article 7, al. a :

- *Que soit ajouté à la suite du texte existant, la phrase suivante : « et téléchargeable sur le site internet de la Commune ».*
- *Que la parenthèse soit fermée à la fin de la phrase.*

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous prie de prendre l'annexe 3 du préavis, soit le règlement communal. Je vous lis le numéro et le titre de chaque article et vous prie de vous manifester si vous souhaitez intervenir.

Proposition d'amendement

Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, alinéa a de l'article 7.

à l'article 7, al. a du
règlement communal AIL

- Que soit ajouté à la suite du texte existant, la phrase suivante : « et téléchargeable sur le site internet de la Commune ».
- Que la parenthèse soit fermée à la fin de la phrase.

soit :

Art. 7 DÉPOT DE LA DEMANDE

Les demandes d'aide individuelle au logement doivent être soumises à l'office.

Pour l'établissement du dossier nécessaire à l'examen par l'office, le demandeur doit effectuer les démarches énumérées ci-après et fournir les pièces suivantes :

- a. remplir le formulaire d'inscription (à disposition auprès de l'office **et téléchargeable sur le site internet de la commune.**)

Le reste de l'article ne change pas.

La parole est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Discussion sur
l'amendement art. 7 al. a

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je suis tout à fait en faveur de la possibilité de télécharger de tels documents, mais je m'opposerai à la modification de l'article parce que je pars du principe que tout document intéressant de la Commune doit être téléchargeable sur le site internet, et que je ne voudrais pas que la Municipalité se cache derrière le fait qu'il faudrait que cela soit précisé dans le règlement pour qu'on puisse le télécharger.

Je rappelle que l'un de nos collègues a proposé que les avis d'enquêtes, notamment l'abattage d'arbres, se trouvent également sur le site, donc il y aura certainement des développements prochains sur le site internet.

Je pense que dans la mesure où c'est un principe d'avoir un accès facile au document, il n'est pas nécessaire de le mentionner dans chaque règlement individuel.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée. Nous votons sur cette proposition d'amendement.

Vote sur l'amendement

L'amendement de l'article 7, alinéa a du règlement communal sur l'AIL est refusé à une évidente majorité.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Il faut quand même fermer la parenthèse !

M. le Conseiller Thierry GABERELL

Est-ce que c'est une nouvelle proposition d'amendement ?

Je pense que c'est une affaire de forme. Est-ce que la Municipalité... ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Oui, nous la fermerons !

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 du préavis est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.14PRbis est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le Règlement communal sur l'aide individuelle au logement, annexé au présent rapport, est adopté sous réserve de sa ratification par le Département de l'économie ;

**9. PRÉAVIS N°
PR10.24PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 858'000.-- POUR DES TRAVAUX À EFFECTUER AU COMPLEXE PATINOIRE-PISCINE.

📖 M. JACQUES FIVAZ, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Anne GANDER, Christiane LAYAZ-ROCHAT en remplacement de M. Yves VUAGNIAUX, Jean-David CHAPUIS, Pascal FER, Jacques FIVAZ, Pascal GAFNER, Christian GIROUD, David GRANDJEAN et Bexhet HALIMI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jacques FIVAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

*Discussion sur article 1***Mme la Conseillère Marianne SAVARY :**

Je me permets de rebondir sur des éléments relevés dans le rapport de commission pour demander des explications supplémentaires à la Municipalité.

En effet, le rapport mentionne que le rapport définitif du bureau d'ingénieur concernant les questions d'économies d'énergie, un élément important, me semble-t-il, lorsqu'il s'agit de ce type d'infrastructure, n'avait pas encore été rendu.

Dès lors j'aimerais savoir pourquoi, comme cela s'en étonne également la commission, les travaux entrepris en 2013-2015 ont été déclarés urgents. N'aurait-il pas mieux valu attendre que le rapport en question soit disponible ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Comme vous avez pu le constater, notamment en page 5, nous demandons de pouvoir payer l'étude pour Fr. 22'000.--, de payer le bureau AZ Ingénieurs, donc de pouvoir le mandater pour définir clairement les économies d'énergie possibles.

Lors de la discussion et l'élaboration du préavis, certaines mesures ont été identifiées, notamment par exemple le fait d'arrêter de faire fondre la neige dans la fosse par un arrosage important avec de l'eau du réseau, qui correspond normalement, si je me rappelle bien, à 10'000 m³ par année, et qui coûte environ Fr.15'000.--.

Nous savons aussi que si nous changeons la chaudière, qui commence à devenir fatiguée et qui n'est plus conforme aux normes OPair, notamment, et bien, nous serons certainement plus performants et plus en phase avec les normes actuelles.

Donc, ce qui vous est demandé, c'est dans un premier temps, de valider les travaux qui sont identifiés pour 2010-2011. Sur 2010, il y a donc cette étude du bureau d'ingénieurs et les économies d'énergie normalement seraient mises en place à partir de 2011 dans, par exemple, le remplacement de la chaudière.

Ce sont des mesures qui sont identifiées, mais qui méritent d'être traitées un peu plus en profondeur. C'est pour cela qu'il y a cette somme de Fr. 22'000.--qui vous est demandée pour pouvoir procéder à cette étude. Merci.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.24PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'entretien du complexe Patinoire – Piscine ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 858'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3601 «Travaux Piscine-Patinoire 2010-2011 » et amortie en 15 ans au plus.

**10. PRÉAVIS N°
PR10.27PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR.107'000.-- POUR ACHEVER L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT LIÉE À LA RÉVISION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE Y PARC.

📖 MME CARMEN TANNER, RAPPORTRICE.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Cesla AMARELLE, Marinette NICOLLIN, Carmen TANNER, Maximilien BERNHARD, Roland BÜTTIKER, Yvan GINDROZ, Olivier MAIBACH en remplacement de M. André PERRET, et Jean-Louis VIAL en remplacement de M. Pascal GAFNER. Mme Martine FREY TAILLARD était excusée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Carmen TANNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.27PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à achever l'étude d'impact sur l'environnement liée au Plan partiel d'affectation du PST ;

Article 2 : Un crédit d'étude de Fr. 107'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9402 et amortie en 5 ans au plus. Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à Fr. 23'200.-- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital

investi, Fr. 1'800.-- et l'amortissement, Fr. 21'400.--.

**11. PRÉAVIS N°
PR10.29PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 273'000.-- POUR COUVRIR L'EXCÉDENT DE DÉPENSES DANS LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CAFÉ DU CHÂTEAU ET LA CRÉATION DE L'ESPACE JULES VERNE.

📖 MME AUDE BRIAND, RAPPOTRICE.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Hélène GRAND-GREUB, Fanny SPICHIGER, Jean-Marc COUSIN, Jean-Paul GIROUD, Jean-Louis VIAL, David WULLIAMOZ. Mme Marie-Louise HEFTI était excusée et Mme Christine NIGGELER était absente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Aude BRIAND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.29PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Décision du Conseil

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 273'000.-- est accordé à la Municipalité pour couvrir l'excédent de dépenses dans les travaux de rénovation du bâtiment du Café du Château et la création de l'Espace Jules Verne ;

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3345 « Rénovation Café du Château » et amortie en 10 ans au plus.

**12. ELECTION D'UN
SCRUTATEUR
SUPPLÉANT OU
SCRUTATRICE
SUPPLÉANTE DU**

M. le Président Thierry GABERELL :

Suite à la démission de M. Fabien RICHARD du Conseil communal, un poste de scrutateur ou scrutatrice suppléant-e est devenu vacant au Bureau du Conseil communal. Il convient de le pourvoir. J'attends par conséquent des propositions de la part de l'assemblée.

**BUREAU DU CONSEIL
COMMUNAL POUR
L'ANNÉE 2010-2011.**

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Le groupe UCD a l'avantage de vous présenter la candidature de Mme Stéphanie GONÇALVES-MOJONNIER pour ce poste de scrutatrice suppléante.

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, d'approuver l'élection de Mme Stéphanie GONÇALVES à main levée :

Résultat du vote

À l'unanimité **Mme Stéphanie GONÇALVES est élue comme scrutatrice suppléante au sein du Bureau du Conseil communal.**

Le Bureau du Conseil communal est donc à nouveau au complet. Mme Stéphanie GONÇALVES, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle attribution.

**13. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLEANT A
LA COMMISSION DES
FINANCES**

M. le Président Thierry GABERELL :

Suite à la démission de M. Fabien RICHARD du Conseil communal, un siège de membre suppléant est devenu vacant à la Commission des finances. Il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Le groupe UDC vous propose M. Antonio JACINTO.

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, d'approuver l'élection de M. Antonio JACINTO à main levée :

Résultat du vote

À l'unanimité **M. Antonio JACINTO est élu comme membre suppléant de la Commission des finances.**

La Commission des finances est donc à nouveau au complet. M. Antonio JACINTO je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette importante commission.

**14. NOMINATION D'UN
MEMBRE A LA
COMMISSION DE
RECOURS.**

M. le Président Thierry GABERELL :

Suite à mon accession à la présidence du Conseil communal, un siège de membre est devenu vacant à la Commission de recours. Il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Le groupe Socialiste a l'avantage de vous présenter la candidature de M. Jean-Marc COUSIN comme membre de la Commission de recours.

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, d'approuver l'élection de M. Jean-Marc COUSIN à main levée :

Résultat du vote

À l'unanimité, **M. Jean-Marc COUSIN est élu comme membre de la Commission de**

recours.

La Commission de recours est donc à nouveau au complet. M. Jean-Marc COUSIN, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

**15. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

15.1

Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Insécurité régnant dans le quartier de la Villette)

En préambule, je voudrais remercier les organisateurs de la fête officielle du 1^{er} août, tout particulièrement Mme ROSSET. Comme vous le savez, le Conseil d'Etat avait promulgué une interdiction de feux et d'engins pyrotechniques en raison de la sécheresse. Liberté était laissée aux communes de délimiter des zones de sécurité où les gens pourraient utiliser leurs fusées ou autres engins pyrotechniques. Tout a été parfait aux Rives du Lac, la sécurité était assurée et je crois qu'aucun incident ne fut à déplorer. La fête fut belle... Merci, mille fois merci aux organisateurs et plus particulièrement aux jeunes.

Mais malheureusement, il n'en va pas de même partout. Une semaine avant le 1^{er} août, des habitants du quartier de la Villette m'ont fait part de leur doléances : en résumé, ils sont constamment dérangés par quelques fauteurs de troubles qui leur rendent la vie impossible : pétards surpuissants et artisanaux, trafics, rodéos, menaces de représailles, ordures laissées sur place, etc. Malgré les patrouilles de police et les travailleurs sociaux hors murs, ces habitants ont l'impression d'être abandonnés et que ce sont ces voyous que l'on écoute et qui restent impunis. Mais surtout, il y a les menaces pour le 1^{er} août. L'association de quartier organise une fête et distribue un « tout-ménage ». *Le voici*. Cette fête doit se dérouler de 11h à 17h. Une réponse, anonyme bien sûr, a été placardée, disant, je cite : « ça va péter cette année, on va tout faire sauter sans pitié, je vous dis pas comment ça va être la fiesta des habitants, y vont tous déménager », plus une expression anglaise que la décence m'empêche de mentionner ici.

Des habitants m'ont dit qu'ils ne seraient pas là ce jour-là, non pas pour des raisons de vacances, mais parce qu'ils ont peur. D'autres m'ont dit qu'ils étaient obligés de rester, car ils avaient des animaux à garder. Non, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas drôle, car ils auraient quitté le quartier autrement.

Je trouve qu'il est navrant et grave d'en arriver là et que c'est désolant pour les organisateurs. J'ai donc écrit une lettre recommandée mentionnant ce que je viens de vous dire à notre police municipale pour lui demander d'assurer l'ordre ce jour-là et surtout ce soir-là. J'ai aussi demandé que le ou les travailleurs sociaux hors murs soient présents. Je précise aussi que j'ai sollicité ces Services de police sans ameuter la presse, comme M. le Municipal nous l'avait demandé la dernière fois.

La fête de 11h à 17h s'est bien passée, mais la suite... le soir et la nuit, ce fut Bagdad comme annoncé ! La police a été appelée, elle est venue... Mais tout de suite après, c'est reparti ! Nouveauté : un poste de télévision rempli de pétards et boum ! les éclats sont partis loin ! Il faut voir le mur de la poste ! Miracle, personne n'a été blessé ! Des témoins ont vu la distribution de pétards ! Je rappelle qu'il y avait interdiction d'engins pyrotechniques ce soir-là ! Les jeunes peuvent s'amuser, mais pourquoi ne sont-ils pas allés aux Rives du Lac ?

Bref, je ne vais pas allonger...

Ce qui est grave, c'est que de nombreux habitants ont l'impression que malgré leurs appels au secours, on ne les écoute pas ou qu'on leur dit qu'ils exagèrent, mais que les quelques fauteurs de troubles qui leur empoisonnent la vie, eux alors, on les écoute, on dialogue, on veut les aider, on les traite comme des victimes de la société. J'ai peur que bientôt, des résidents ne

veuillent faire justice eux-mêmes.

Voici ma, ou plutôt mes questions :

- Pourquoi ce soir-là, malgré le peu d'effectif des forces de police pouvant être déployé, ce quartier n'a-t-il pas été sécurisé alors que des demandes avaient été faites ?
- Qu'ont fait les travailleurs sociaux hors murs pour empêcher ces jeunes qu'ils connaissent de mettre leurs menaces à exécution ?
- Accessoirement, pourquoi n'ai-je eu aucun accusé de réception de ma lettre recommandée ?

M. le Président Thierry GABERELL :

Je propose que nous écoutions aussi la question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ sur le même sujet afin que la Municipalité puisse répondre simultanément aux deux questions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.2

Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Incivilités dans le quartier Félice, Faïencerie, Acacias et Elie-Bertrand)

Un magnifique quartier.

J'ai le plaisir ce soir de vous informer sur les hauts et les bas d'un quartier de notre belle Ville. Oui, il s'agit de quelques immeubles et villas situés entre la rue de Félice, de la Faïencerie, des Acacias et Elie Bertrand. Cet ensemble regroupe environ 500 personnes, enfants et aînés compris, répartis dans sept immeubles, soit 170 appartements et au moins 15 villas.

Durant ces derniers mois, tout le quartier a vécu une période de travaux conséquents, soit la pose de la fibre optique. Nous sommes un quartier pilote, retenez bien cela, un quartier pilote, et un revêtement bitumeux tout neuf a été posé, puis des lignes jaunes qui indiquent bien qu'il est interdit de parquer dessus et des cases blanches ont été peintes.

Il faut relever le travail de titan et sérieux qui a été exécuté par les collaborateurs du Service des énergies et des travaux. Polis et très courtois, répondant aux questions des habitants avec bonne humeur et précision, on peut dire merci à tous les intervenants pour la qualité de leur travail. Ce fut de grands moments de contacts chaleureux.

Le quartier souffre

Mais, dans ce quartier, il y a hélas des familles avec enfants qui n'ont pas très bien compris nos us et coutumes. (Il s'agit d'un bâtiment qui appartient à l'EVAM anciennement la FAREAS pour que chacun comprenne.)

L'été a été pourri, malgré le beau temps, pour de nombreuses familles, par l'attitude scandaleuse d'enfants et parents peu scrupuleux de la qualité de vie des voisins. Il ne s'agit pas de sécurité, mais bien de comportements inadmissibles.

Les exemples ne manquent pas :

- ° Grillades sur la table de ping-pong en laissant tous les détritux au sol. On peut féliciter les gens de la voirie et des jardins pour leur grand travail d'entretien.
- ° Les jeunes jouent et crient souvent et tapent le ballon jusqu'à 23h ou 24h et plus. A ce sujet, où sont les isolations promises pour atténuer le bruit lors de lancement du ballon sur les transversales ?
- ° Combien y a-t-il eu de feux autour du terrain de sport, feux alimentés par des cageots, tapis et vélomoteur. La police et le Service du feu ont dû intervenir en particulier le 31 juillet tard

dans la nuit.

- ° Les murs de Pavisud sont remplis de tags.
- ° Des pommes sont lancées sur les balcons et les stores, des œufs sont lancés contre les fenêtres et façades.
- ° Pendant la nuit, des cris et des rires dérangent celles et ceux qui se lèvent le matin. Oui, tout le monde ne peut pas rester au lit jusqu'à midi.

Les jours précédant le 1^{er} août ont été un calvaire, d'abord pour les animaux de compagnie et ensuite pour les habitants. Des fusées étaient dirigées contre les fenêtres et les balcons. Il était interdit de s'amuser avec des pétards et fusées à cause de la sécheresse. Jusqu'au 3 août, pour être précis ce manège a indisposé de nombreuses personnes. La police est intervenue à de nombreuses reprises, je le répète.

Puis que penser de certaines familles hébergées dans le bâtiment de l'EVAM. Quatre familles mettent en émoi le quartier :

- ° Ils dorment sur les balcons, prenant ceux-ci comme chambre à coucher et faisant leurs devoirs conjugaux au vu de chacun. Même en présence d'enfants. Ils sont nus sur le balcon...
- ° On crache, on tousse, on crie jour et nuit au son d'une musique forte ce qui oblige à fermer les fenêtres.
- ° On cuisine toute la nuit... ah les bonnes odeurs.
- ° Le dimanche on passe l'aspirateur, lave les tapis à grande eau dehors sur le gazon.
- ° Un chien tout mignon a vécu sur la rue de nombreuses semaines et avant de disparaître, il a dévoré un oiseau innocent à qui l'on a ouvert la cage en guise de repas.
- ° Combien de personnes dorment dans le galetas ?
- ° Dans un appartement l'on compte au moins 11 personnes. C'est un trois pièces.
- ° Le parc à vélos et trottinettes est volumineux. D'où viennent tous ces vélos et ces trottinettes ?...
- ° Il est projeté des rayons laser contre les bâtiments la nuit tombante...
- ° Un mouton saignant est porté sur l'épaule dans un appartement.
- ° Les visiteurs parquent sans autre sur les lignes jaunes et devant l'hydrante de la rue de la Faïencerie. La police pourrait aisément remplir ses caisses en posant le papillon d'usage rose. On sait le faire ailleurs.
- ° Le Petit Poucet semait des cailloux pour retrouver son chemin, mais d'autres crachent et se mouchent sur la chaussée, de la maison à l'arrêt du bus tout proche. Heureusement que ces personnes ne vont pas jusqu'au Pont de Gleyres...

Tous ces événements ont été filmés en vidéo et des enregistrements effectués, pour celles et ceux qui pensent éventuellement que tout ceci n'est que du vent ou des fantômes. Il n'y a pas de caméras dans le quartier, on se débrouille avec les moyens du bord.

Pour un petit pourcentage de gens inadaptés à nos mœurs et faisant fi de tous égards envers les voisins, l'ambiance est redevenue malsaine dans le quartier. Je le répète, la police est venue souvent dans le quartier pour voir ce qui se passait.

Pourquoi n'a-t-elle pas été trouver les parents de ces enfants turbulents et malhonnêtes qui ne se gênent pas pour nous dire, vu qu'il y a une classe d'école, par respect pour l'enseignante et les élèves, je vais parler en morse : « ta g...., va te faire n.... ». Et que dire quand un grand gosse dit à une dame qui promène son chien, « tu sais j'ai n..... ma mère et je suis très fatigué. Mais si tu veux je te s..... aussi, tu vois je te montre mon z... ». « Toi Suisse de M....., tu verras bientôt on te fera ch..... encore plus ». Demain, les élèves, vous mettrez cela au

propre, cela vous fera un bon exercice

La propriété de l'EVAM dispose d'un concierge dévoué, entreprenant et conciliant. Il fait un sacré travail et parfois vient jusqu'à 3 fois par jour. De nombreuses personnes prennent le gazon comme poubelle verte...en lançant tout par les fenêtres et balcons... éducation toujours.

Je précise bien qu'il ne s'agit pas de délation mais de constatation. L'Association mise en place il y a quelques années est toujours active, et souhaite tout simplement de la tranquillité, du respect et une bonne dose d'intégration. Voilà, le courrier que nous recevons! Les responsables reçoivent les doléances des personnes contrariées par le comportement indécent de gens qui ne veulent pas coopérer. Quand vous avez travaillé toute votre vie, vous aspirez aussi à avoir des moments de tranquillité, dans la rue ou sur votre balcon, de jour comme de nuit. Les habitants de ce quartier ne demandent qu'à vivre en symbiose avec tout le monde, mais hélas, ce n'est pas le cas et c'est bien dommage.

Votre temps est précieux Mesdames et Messieurs les Conseillers, alors j'arrête mes énumérations qui pourraient prendre encore quelques pages.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité. Il s'agit de la période mai – août 2010 :

- Qu'a fait le groupe de travail « Qualité de vie » dans notre quartier ?
- Combien de fois les travailleurs sociaux hors murs sont-ils venus dans ce quartier le soir ?
- Combien de fois la police est-elle intervenue suite aux appels des habitants ?
- Qui contrôle les requérants placés dans l'immeuble Faïencerie de l'EVAM ?
- Le bâtiment va être remis en état – l'EVAM va-t-elle une nouvelle fois concentrer 16 familles dans cet immeuble – peut-on nous renseigner sur les intentions de l'EVAM à ce sujet ? Allons-nous vivre un nouveau ghetto ?
- Comment la Municipalité va-t-elle prendre en main les problèmes qui troublent les quartiers par les bandes de « semeurs » des Moulins, de Pierre-de-Savoie et de la Villette ?

Suite aux recommandations de M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD, et là, on n'a rien convenu, la presse n'a pas été renseignée sur toutes ces turbulences, mais cette fois la coupe est pleine. A plusieurs reprises des habitants ont retenu des adeptes de la manière forte en menaçant les jeunes de règlement de comptes...hard. Ça aurait pu faire mal. La tension est forte et ne cesse d'augmenter.

Et cerise sur le gâteau, en février 2000, une première intervention demandant l'évacuation de la table de ping-pong située sous les balcons de la rue Elie Bertrand 3 était adressée à la Police municipale et dans une lettre du 11 septembre 2006, la Municipalité informait que la table de ping-pong allait être déplacée. Ce qui a été fait à la grande satisfaction de chacun. Mais aujourd'hui une mise à l'enquête de nouvelles installations, là où il y avait la table de ping pong, est parue dans la presse. Le préavis est aussi en main des membres du législatif.

Avec le sourire, je demande si l'on fait exprès de provoquer et de faire, sous les mêmes fenêtres et balcons, « un jardin de poche » avec 3 tonnelles fleuries, un gril et un point d'eau. Ce point d'eau sera-t-il aussi bloqué rapidement comme ceux de la Villette ou de la plage. Pierre de Savoie n'est pas concerné par les nuisances de cette future réalisation, mais une nouvelle fois les habitants du quartier dont je vous parle depuis quelques minutes. Tout cela est-il sérieux ? Un règlement d'utilisation des installations avec des heures à respecter sera-t-il établi ?

Les habitants, électrices et électeurs de ce quartier, ne demandent qu'une chose, vivre en bonne harmonie avec chacun. Il ne faut pas voir dans cette démarche des relents de racisme ou encore d'animosité face aux voisins dont certains valent la peine d'être connus et avec qui il

fait bon faire causette.

Avant de céder la parole à la Municipalité, il est encore demandé à celle-ci d'avoir l'extrême obligeance de mettre des signaux d'interdiction : motos et vélomoteurs sur le chemin reliant Pierre-de-Savoie près de Pavisud à la Rue de la Faiencerie, car depuis les travaux sous le pont du chemin de fer, ce chemin est devenu un vrai boulevard pour essayer de gagner quelques minutes. Et les personnes qui empruntent ce chemin ne se sentent plus en sécurité.

Et selon l'article 66 du règlement du Conseil communal, j'ai encore un vœu : qu'il soit posé au bout de l'avenue Pierre de Savoie, vers la station électrique quelques robidog, ce qui rendra cette avenue encore plus attrayante et propre, les quatre pattes vous remercient d'avance...

Voilà livré en vrac quelques détails de la vie bien animée de ce quartier qui ne demande qu'à retrouver le calme et la joie d'y habiter. Pour un quartier pilote, il y a encore beaucoup à faire pour que la sérénité prenne le dessus.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer de reprendre le fil après ces tableaux cauchemardesques. Si vous êtes d'accord, je vais le reprendre dans l'ordre d'intervention de ces Messieurs. En préambule, je tiens à dire que, malgré ce que j'ai pu comprendre, à aucun moment je n'ai essayé de museler la presse. J'ai simplement dit, si je me rappelle bien, que si vous aviez des questions ou des problèmes, nous pouvions les traiter en bilatérale, sans forcément se mettre à cent pour résoudre les problèmes. Visiblement, ce n'est pas le choix qui est fait ce soir, donc nous allons nous mettre en tout cas à quatre-vingt pour essayer de répondre à tout cela.

Pour ce qui est de la Vilette, je rappelle que l'année passée, les habitants de la Vilette et de sa périphérie ont dû subir, en tous cas pendant un mois avant la fête du 1^{er} août et certainement encore 1 mois après le 1^{er} août, donc sur une longue période, des pétards, des interventions, effectivement, et toutes sortes de choses tout à fait inadmissibles.

Cette année, la Municipalité a confié ce problème à la police et aux éducateurs de rue et a donc décidé d'intervenir en amont, ce qui a été fait, de concert avec le Service de l'éducation et de la jeunesse. Evidemment, ce n'était pas un système parfait. Toujours est-il que nous avons pu constater qu'il y avait une activité nettement plus légère. Alors, vous me direz, si vous habitez à la Vilette, que ce n'est peut-être pas l'appréciation qu'ont en eu les habitants. Je n'habite pas très loin de ce quartier, donc j'entends quand même ce qui se passe dans ce secteur-là. Mais toujours est-il que sur le mois de juillet, cela a quand même été beaucoup plus calme.

Force est de constater, par contre, et j'en conviens, M. le Conseiller, que la soirée du 1^{er} août a été particulièrement active. Il faut savoir que les jeunes se sont donnés rendez-vous à la Vilette, ils étaient une cinquantaine, pour effectivement mettre en place ce qu'ils avaient promis par le biais de tracts et d'informations tout à fait inadmissibles, j'en conviens aussi.

La police est donc intervenue pendant quelques heures dans le quartier de la Vilette, comme elle a aussi été présente à la plage, vous l'avez dit aussi.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'il n'y a pas que l'activité du 1^{er} août, de la Vilette et de la plage. Ce soir-là, les patrouilles de police ont dû, au bout d'un moment, je crois que c'était au bout de deux heures de présence dans le quartier de la Vilette, quitter le secteur, puisqu'ils ont dû faire face à des violences conjugales. C'étaient donc des interventions de secours et il était hors de question de laisser des gens dans la détresse lors de violences conjugales. Ce sont donc des interventions de police qui ont dues être faites.

Pour ce qui est de l'activité des pétards, pour ceux qui ne l'ont pas vu, il existe, c'est vrai, un

document qui circule sur YouTube et qui montre ce qui s'est passé à la Villette le soir du 1^{er} août. Ce document vidéo est donc en main de la police et des Magistrats pour suite utile, comme nous disons. Il faut savoir aussi que les gens qui sont les meneurs dans ces quartiers-là sont identifiés et ces gens vont être dénoncés. Il ne faut pas croire qu'il y a un sentiment d'impunité. C'est vrai, en regardant la vidéo en question, on constate qu'il y avait des espèces de missiles qui partaient de façon régulière ; il y avait effectivement cette télé qu'ils ont « bourrée » de pétards et qu'ils ont fait exploser sur la place.

Nous pouvons constater que les mesures de police qui avaient été mises en place, pour ce qui est des éducateurs, mon collègue M. RUCHET s'exprimera tout à l'heure, étaient visiblement insuffisantes. Alors évidemment, quand on veut faire de la guérilla urbaine, ce qui était visiblement le cas, on s'expose à avoir en face des mesures qui seront peut-être conséquentes. Mais il ne faudra pas non plus se plaindre si on met des mesures en place qui sont trop importantes, en disant : « mais qu'est-ce que vous croyez, on peut quand même encore vivre normalement sur Yverdon ».

Il semble que dans certains secteurs, à certains moments, cela semble difficile effectivement d'avoir une vie normale. La Municipalité en est consciente, et je vous l'ai déjà dit et je vous le dis encore une fois, elle ne laissera pas faire. Nous n'avons pas attendu les interventions de ce soir, comme les interventions à venir, pour discuter avec les gens de la Villette, puisqu'après le 1^{er} août, j'ai pris contact avec la Direction de police et le Service de M. RUCHET pour faire un debriefing. Nous l'avons fait, et à la suite de cela, nous avons invité les habitants de la Villette, par le biais de l'Association de quartier, à discuter ensemble pour avoir un contact direct ; savoir comment ils ont vécu cette période-là et savoir comment on pourrait faire face à cette activité intolérable. Cette séance aura lieu jeudi prochain à la Villette. Les habitants de la Villette y sont donc bien évidemment conviés.

J'insiste encore sur le fait qu'évidemment les gens peuvent venir se plaindre, mais il faut être constructif. Il faut voir comment nous pouvons faire pour trouver des solutions pour remédier à ce problème.

Il aurait fallu mobiliser une quantité de policiers ce soir-là pour faire face à 50 jeunes déchaînés et qui se sont lâchés, effectivement qui n'avaient rien à voir avec une fête du 1^{er} août. Heureusement qu'il n'y a pas eu d'accidents ou de drame, mais ce n'est pas quelque chose qui est tolérable.

Par contre, je le répète encore une fois, cela s'est concentré sur ce soir là, cela s'est arrêté vers 23-24 heures, et le lendemain il y a eu encore quelques tirs, si je puis me permettre, sporadiques. Ce sont souvent des pétards assez costauds, qui partent une fois, deux fois, si possible au milieu de la nuit pour bien réveiller tout le monde, et pour montrer qu'on est présent. Ce sont évidemment des attitudes de crétins, des attitudes inadmissibles et sottes, et la Municipalité, ainsi que son Service de police ne laissera pas faire. Mais c'est difficile de contrer de pareils effets de masse et c'est un peu compliqué de gérer ceci dans des conditions pareilles. Toujours est-il que la Municipalité, M. RUCHET et moi-même, ainsi que la Direction de police et son nouveau commandant, allons nous rendre jeudi soir à la Villette pour discuter en direct avec les habitants de ce quartier. Pour ce qui est des éducateurs sur le secteur Villette, je vais laisser la parole, si vous le voulez-bien, à M. RUCHET et nous parlerons après du secteur qui est visiblement celui de la Faiencerie et pas celui de la Villette, pour M. SCHÜLÉ.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Pour donner suite à ce qui vient d'être dit par mon collègue Jean-Daniel CARRARD, je pense qu'il faut voir trois temps à la Villette : l'avant, le pendant le 1^{er} août, et l'après. Je crois qu'à l'unanimité, nous pouvons dire que pour l'après, la Villette a retrouvé son calme. L'avant, c'est vrai que nous avons eu des pétards, mais quand même nettement moins que pendant l'été 2009. Et c'est vrai qu'il y a eu le 1^{er} août.

Vous parlez de la présence des TSHM (travailleurs sociaux hors murs). Il faut savoir qu'ils ont été présents tout le mois de juillet dans le quartier ; que le 1^{er} août, ils ont participé à la fête qui avait été organisée par l'Association de quartier, puisque finalement, c'étaient eux, j'ai envie de dire, les chevilles ouvrières. C'est par l'intermédiaire de leur budget que nous avons acheté des grillades, par exemple, et c'est avec quelques jeunes qu'ils ont préparé les grillades pour environ une cinquantaine de personnes qui sont venues cet après-midi-là. Donc, là c'était vraiment un moment convivial et cela a été très apprécié.

Et effectivement, c'est à partir de 18h qu'il y a eu des jeunes d'Yverdon et des environs, mais pas forcément que des jeunes d'Yverdon, qui se sont donnés rendez-vous et, comme l'a dit mon collègue Jean-Daniel CARRARD, ont fait une sorte de « guérilla urbaine » avec des pétards et des feux d'artifices.

Alors qu'ont fait les TSHM, me direz-vous ? Et bien c'est vrai que deux TSHM face à une soixantaine de jeunes déchaînés, avoir du dialogue, faire la prévention et de la médiation, c'est difficile ! Nous n'étions plus dans ce cadre-là. Nous étions vraiment dans un cadre de maintien de l'ordre et non plus de dialogue. Les jeunes n'entendaient plus rien. Ce qu'ont fait les TSHM par contre, puisque finalement, il n'y avait pas que des pétards, mais aussi des feux d'artifice et des fusées qui ont attiré des jeunes de moins de 10 ans et des parents qui sont venus également regarder, c'est de mettre en sécurité ces enfants et ces parents, pour éviter qu'il y ait des blessés.

Mais arrêter une soixantaine de jeunes déchaînés, c'était impossible. Voilà ce que je peux dire par rapport au 1^{er} août.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je remercie nos deux Municipaux pour leur réponse. Je prends acte de la déclaration de M. CARRARD qui dit que les meneurs seront poursuivis ou sont déjà poursuivis. J'espère qu'il y aura une communication à un moment donné pour dire ce qui se passera.

Par contre, pour les travailleurs sociaux, je dois dire que leur mission première était la prévention, et bien le résultat n'était pas extraordinaire ce soir-là du point de vue prévention. Cela montre bien que la prévention ne fonctionne le plus souvent qu'avec ceux qui n'ont en pas besoin. Voilà, merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je crois qu'ils ont fait ce travail de prévention. D'ailleurs, je le disais tout à l'heure, l'avant 1^{er} août a été plus calme que 2009 dans le quartier. Evidemment, il y a toujours un ou deux meneurs avec qui la prévention est difficile. Mais dans ce contexte-là, je trouve que ce travail de prévention a été effectué. Il y avait moins de jeunes avant le 1^{er} août, qui ont tiré des pétards, etc.

Maintenant, c'est vrai qu'à un moment donné, il y avait tous ces jeunes, mais j'ai bien dit d'Yverdon et des environs. Il y avait des jeunes extérieurs à la Ville qui sont venus à la Villette ce 1^{er} août. A un moment donné, effectivement, le travail de prévention s'arrête. Mais je crois que ce travail de prévention a été fait au mois de juillet, parce que concrètement, on doit quand même le dire, il y a eu moins de pétards qu'en 2009, il y a eu moins de jeunes qui se sont amusés à tirer des pétards, il y a eu effectivement, ces un ou deux meneurs que signalait mon collègue Jean-Daniel CARRARD.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Alors je vais m'attaquer, si j'ose dire, au quartier Pierre-de-Savoie et en particulier à la Faiencerie.

M. SCHÜLÉ, votre intervention est longue, c'est un inventaire d'un peu tous les problèmes, je

ne sais pas si je vais réussir à répondre à tout. Je peux vous dire que la Municipalité est régulièrement en contact avec les représentants de l'EVAM, les représentants du programme « Qualité de vie » et c'est vrai que nous avons différentes sources d'informations. Et ces différentes sources ne nous indiquent pas grand chose de particuliers ces derniers temps. Il y a eu effectivement le vélomoteur qui a brûlé le 31 juillet, des cambriolages, mais sinon une activité relativement normale. C'est vrai que les habitants de la Faïencerie et de ce périmètre-là, ont toujours ce bâtiment en point de mire. A une certaine époque, si je me souviens bien, c'était par rapport à l'état de délabrement du bâtiment.

L'EVAM a décidé maintenant de rénover entièrement ce bâtiment. Ce sont des rénovations lourdes, qui impliquent effectivement que ces habitants devront déménager pour que ces travaux puissent s'effectuer. Les habitants ont reçu leur congé, comme n'importe quel locataire, et certains d'entre eux ne sont pas très contents de devoir partir. Il y a des transferts qui ont été faits ; il a été attendu la fin de l'année scolaire pour que les enfants puissent terminer l'année scolaire ; des habitants ont pu être relogés sur Yverdon, d'autres pas. Ceux qui n'ont pas pu être relogés sur Yverdon ne sont pas très contents et le font savoir par une attitude effectivement pas très correcte, pas très aimable. C'est vrai que c'est toujours désagréable d'être obligé de partir quand on n'en a pas envie. La responsable de l'EVAM est consciente de cette situation et essaye de transférer, y compris les familles dont vous parlez et qui posent problème ; des transferts sont en cours actuellement.

Ce bâtiment, vous l'avez dit, accueille 16 appartements, dont 15 sont loués par des requérants. La typologie du bâtiment rénové sera un peu différente. Il y aura, d'après la liste que j'ai pu obtenir : 7 appartements de 3 pièces, 7 appartements de 2 pièces et 6 studios. Il y aura aussi une grande salle communautaire qui sera prévue pour des activités à l'intérieur, justement afin d'éviter aussi les enfants qui jouent dans la rue et qui malheureusement font du bruit en jouant. Il devrait donc y avoir au total moins d'habitants qu'il n'y a actuellement. Il y aura aussi un concierge qui habitera sur place, cela aussi je pense que c'est un élément important.

Je peux vous dire encore qu'il y a un TSHM qui travaille à 50% dans le quartier, vous avez posé la question tout à l'heure ; que le groupe « Qualité de vie » accueille toujours tous les habitants du quartier, pas seulement le côté Pierre-de-Savoie mais aussi le quartier de Faïencerie. Pour nous c'est un interlocuteur privilégié, je le rappelle.

Voilà, à ce stade, ce que je peux vous dire. Mon collègue CARRARD veut peut-être compléter avec les interventions de police ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pour ce qui est des interventions de police. Ce quartier de la Ville d'Yverdon n'est pas une zone de non droit comme on aurait pu le croire à entendre la liste non exhaustive peut-être, ou exhaustive, de M. le Conseiller SCHÜLÉ. Ce n'est pas un lieu où la police ne va pas ; ce n'est pas un lieu où nous fermons les yeux ; il y a des gens charmants qui habitent ce coin et dans l'immeuble aussi, M. le Conseiller, et puis il y a effectivement des gens qui peuvent poser problème, comme partout, comme dans d'autres quartiers.

Alors la police est intervenue 11 fois. J'ai pensé qu'il y aurait une intervention possible, ce soir, alors j'ai demandé quel genre d'interventions il y avait eu en 2010 : 11 fois. Ce n'est pas 11 fois tout ce que je vais vous dire mais c'est 11 fois au total : trouble de la tranquillité, violence domestique, véhicule trouvé, agression, collaboration interpolice, demande d'assistance, interpellation, arrestation, différends familiaux. Donc la police est présente.

Si on a besoin de la police, comme je vous l'ai déjà dit quelques fois, il faut l'appeler en direct parce que c'est un droit du citoyen, d'avoir de l'aide de la part de la police, mais à partir de là, il doit y avoir aussi du dialogue. Il y a des gens qui travaillent dans ce secteur là ; l'EVAM a des représentants tout à fait qualifiés qui travaillent de concert avec les Services de la Ville, et je crois que nous devons pouvoir trouver un bon équilibre dans ce quartier comme dans d'autres. Et quand cela ne va pas, quand cela dépasse les bornes, quand il y a des infractions du type

de celles que je vous ai citées tout à l'heure, alors la police intervient.

Alors je crois qu'il faut essayer le dialogue. La semaine prochaine, nous serons à la Villette, mais s'il faut retourner dans ce quartier encore une fois, nous y retournerons. Je rappelle que nous y sommes déjà allés plusieurs fois, nous y sommes même allés ensemble M. le Conseiller. S'il le faut, nous y retournerons, certainement, avec ma collègue. Je crois que nous devons pouvoir dialoguer ensemble sans forcément faire une liste extrêmement importante au Conseil communal qui pourrait faire croire qu'on ne peut plus vivre en toute tranquillité dans ce quartier.

Ce n'est pas le cas, c'est un quartier qui a le droit de fonctionner comme les autres, encore une fois, et je suis sûr que nous trouverons une solution, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je vous remercie pour le duopack, Mme SAUGY et M. CARRARD. Je demande simplement que vous suiviez bien le dossier, parce qu'il y a des gens qui sont très énervés et nous avons peur qu'il y ait un gros pépin. Parce que vous savez qu'il y a une association de quartier qui a été créée, je ne veux pas rappeler le nom de cette association, mais elle demande la tranquillité, l'intégration etc. Alors je compte sur la Municipalité, Mme SAUGY, et M. CARRARD pour que le calme et la tranquillité reviennent dans le coin.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Certains dans cette salle veulent faire de la politique, alors nous allons faire de la politique un moment, si vous le permettez. Depuis quelques années, nous mettons en place un dispositif dans les quartiers que vous venez défendre ici ce soir, un dispositif de prévention qui s'appellent « projets communautaires », « projets participatifs », « associations de quartier ».

Pendant toutes ces années, nous avons finalement peu entendu parler de ces problématiques. Et puis, il se trouve que nous sommes presque à la veille des élections communales, et que certains partis aiment remettre à l'ordre du jour le thème de la sécurité à Yverdon-les-Bains. Nous avons déjà vécu cela il y a quelques années, c'est récurrent, et je trouve que c'est dommage. C'est dommage parce que nous travaillons dans cette Ville, avec la Municipalité, avec les Services de la Ville, avec les habitants des quartiers, pour améliorer la situation. Et la situation, comme il a été dit, s'est nettement améliorée, notamment au quartier de la Villette. Des discussions, des partenariats ont lieu dans le quartier Pierre-de-Savoie, et les choses évoluent dans le bon sens.

Je crois qu'il faut faire attention au poids des mots, Messieurs. Lorsque vous utilisez les termes que vous utilisez, nous avons vraiment l'impression d'être de nouveau dans une ville qui porte le nom d'une ville américaine, il y a quelques années de cela, je ne le citerai pas parce qu'il va réapparaître dans la presse. Non, Yverdon-les-Bains n'est pas aussi dangereuse que cela. Il y a des problèmes, comme mes collègues vous l'ont dit, nous les prenons en charge, sérieusement, avec beaucoup de conviction, avec le soutien et la collaboration des habitants qui souhaitent améliorer la qualité de vie dans ces quartiers. Je les en remercie ici ce soir. Ces personnes s'engagent, font du travail, et essaient avec nous de trouver des solutions.

Il est dommage, M. le Conseiller SCHÜLÉ que vous ne participiez pas activement à ces projets communautaires dans le quartier Pierre-de-Savoie, par exemple, avec votre association, dont vous avez décidé de taire le nom, parce que c'est là, l'espace de dialogue, c'est là, le lieu où on peut effectivement essayer de trouver des solutions, et ce n'est pas facile ! parce qu'il n'y a pas de solution miracle.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL, vous parlez de sécuriser le quartier. J'aimerais savoir, M. VIAL, ce que vous mettez derrière ces termes. Comment sécurise-t-on un quartier ? Par l'afflux d'autant de policiers qu'il y a de jeunes ? Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne réponse, M. le Conseiller, vraiment pas sûr, parce que c'est comme cela qu'on fait mousser les

choses, c'est comme cela qu'on provoque des réactions beaucoup plus vives que celles que nous avons. Le travail se fait dans la durée, il se fait en collaboration, il ne se fait pas les uns contre les autres.

Vous avez évoqué, M. SCHÜLÉ, le projet mis à l'enquête du jardin de poche. C'est intéressant. Evidemment, c'est un souci que nous avons aussi. Nous allons créer un espace qui risque de nouveau de générer des tensions. Il se trouve que la demande émane des habitants du quartier, ou de ceux, notamment les aînés, qui participent aux projets communautaires dans le quartier Pierre-de-Savoie. Oui, la demande émane de ces gens-là et nous avons travaillé avec eux pour essayer de trouver une solution et un espace agréable et convivial pour la population de ce quartier.

Vous avez évoqué le terrain de sport qui fait trop de bruit. Nous travaillons avec les jeunes pour trouver des solutions pour éviter que les désagréments ne soient trop grands le soir après 10 heures. C'est un travail de conviction, de prévention. Bien sûr que nous pourrions mettre un planton de police à côté du terrain de sport tous les soirs. Je ne suis pas sûr que nous arrivions à mieux cerner le problème, à mieux le contrôler, parce que les jeunes, comme tout le monde d'ailleurs, savent très bien se déplacer de quelques dizaines de mètres pour aller faire du bruit ailleurs.

Alors ce travail de fond que nous menons à la Municipalité, depuis des années maintenant, est un travail à valoriser. C'est un travail qui mérite le respect, je crois, ce n'est pas pour se jeter des fleurs, mais je parle des habitants, des gens qui croient et qui s'engagent pour ces projets communautaires et ces projets participatifs. Et je ne pense pas, de nouveau, que la solution se trouve uniquement auprès des forces de l'ordre qui ont leur rôle à jouer, notamment dans les moments de crises, comme ce fut le cas à la Vilette le 1^{er} août ; et encore, faut-il savoir que lorsque les policiers sont là, évidemment, cela calme le jeu, lorsqu'ils s'en vont, le jeu recommence, et puis, ils peuvent aussi se déplacer. A un moment donné, on peut intervenir, mais ce n'est pas une solution à long terme.

Et c'est cela que j'aimerais dire ce soir, c'est que nous avons travaillé, nous travaillons encore activement, il y a des séances qui sont prévues ; il y a des interventions qui sont prévues pour aller de l'avant et trouver d'autres solutions, je pense qu'il faut respecter ce travail et faire confiance aux gens qui le mènent.

(Applaudissements)

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

J'espère que ces applaudissements vont aussi pour ceux qui sont intervenus ! M. le Syndic, vous vous énervez, vous vous énervez peut-être contre un parti qui est représenté dans cette salle, qui ne me concerne pas du tout. C'est votre bon droit, mais quand vous vous énervez contre moi, je représente ma personne, je représente les personnes d'un quartier qui ne sont pas du côté de Pierre-de-Savoie, je ne représente pas le Parti radical, puisqu'il n'existe plus, ni le Parti libéral-radical, je représente seulement ma personne, alors je n'accepte pas votre ton qui dit : « finalement, ce que le Conseiller SCHÜLÉ dit, c'est du pipeau », je ne l'accepte pas. Quand vous parlez du petit jardin, etc, c'est clair, nous ne sommes pas contre ce petit jardin, nous trouvons seulement drôle qu'il se fasse à la même place où il y a eu plein d'incidents.

Ce n'est pas une critique que j'ai formulée contre la Municipalité, contre vous, Mme la Municipale et vous les Municipaux. Ce sont les gens du quartier qui nous écrivent et qui nous disent : « mais aidez-nous ! », c'est un appel au secours ! Alors je ne suis pas d'accord avec vos propos, M. le Syndic, me concernant. J'ai dit.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je ne vais pas redire ce que M. SCHÜLÉ a dit, mais j'ai reçu des appels au secours. J'ai vu des personnes qui m'ont dit : « heureusement qu'on m'a arrêté, je partais avec le fusil ! ». J'ai

vu des personnes qui m'ont dit : « j'allais descendre avec ma canne de hockey pour leur taper dessus ! ». Nous en sommes là ! Alors ce n'est pas entrer en période électorale que de donner ce que les gens nous ont confié.

C'est grave ce qui se passe là-bas. Oui, le long terme, je veux bien, mais pour les habitants du quartier, le long terme est trop long. Cela fait trop longtemps que cela dure. Maintenant, ce qu'ils veulent, c'est une action, et ils veulent voir que des coupables peuvent être punis, et c'est pour cela que je suis si heureux d'entendre M. CARRARD dire qu'une action est lancée contre les meneurs, car les gens sont à cran à présent.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.3

Une Question de Mme la Conseillère Cesla AMARELLE (Clarification affectation des logements d'habitation à des salons de massage)

J'ai une demande de précision concernant la pratique de la Municipalité dans le cas de salons de massage sis dans des immeubles locatifs exclusivement affectés à de l'habitation.

Vous le savez, à Yverdon-les-Bains, comme dans d'autres communes du Canton, l'ouverture de plusieurs salons de massage s'est effectuée dans des immeubles locatifs de la Ville destinés à du logement privé. Dans ces cas, les personnes qui exercent la prostitution n'ont aucun lien direct avec les locaux d'habitation dans lesquels elles exercent leur activité. Ainsi, plusieurs responsables de salons de massage ne logent pas dans les immeubles loués mais sous-louent les locaux au prix environ de CHF 100.- par jour et par personne qui se prostitue ou prennent un pourcentage sur leurs revenus. Selon l'ASLOCA qui observe le phénomène depuis plusieurs années, et qui le dénonce depuis un certain nombre d'années également, on recense que plus d'une quinzaine de logements d'habitation, pourtant exclusivement affectés à de l'habitation, sont de la sorte mis à la disposition de commerces du sexe qui sont constitués en tant que réelles structures organisationnelles.

Franchement, après ce que nous venons d'entendre sur la Villette, je n'ai pas envie de lister les immeubles qui sont concernés, parce qu'il y a plusieurs quartiers de la Ville, mais la Municipalité sait très bien de quels immeubles il s'agit.

Vous savez aussi que du point de vue juridique et tel que compris également par le Service du logement du Canton, la problématique des changements d'affectation de locaux d'habitation en salons de massages relève de la LATC et que conformément à la pratique fondée sur l'article 103 LATC (et subsidiairement de la LDTR), une telle affectation nécessite en principe une autorisation municipale, subordonnée le cas échéant à une autorisation spéciale de l'unité de logement du SELT (article 120 LATC). Tel ne serait pas le cas lorsque la personne qui exerce la prostitution habite dans son lieu d'activité, mais en revanche, on applique cette procédure, lors d'affectation par des tiers non locataires d'un logement à des fins de prostitution, selon un mode d'exploitation « commercial ».

Compte tenu de cette réalité, je pose, au nom du groupe PS, les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que la Municipalité considère que tous ces salons sont véritablement en zone commerciale ?
2. Si cela n'est pas le cas et alors que le SELT confirme désormais depuis peu expressément que ce type d'activité constitue un changement d'affectation soumis à autorisation municipale, compte tenu de la pénurie de logement, compte tenu aussi du fait que dans les logements concernés, il y a des familles qui habitent et qui vivent de façon relativement lourde la question des nuisances provoquées par ces salons, pourquoi la Municipalité n'exigerait-elle pas des propriétaires concernés qu'ils respectent les règles consacrées par la LATC, en particulier son article 103 ?

3. Pourquoi n'imposerait-elle pas aux propriétaires concernés de respecter les règles relatives à l'affectation de leur bien ?
4. Pourquoi n'impartirait-elle pas un délai pour que les propriétaires concernés présentent à la Commune un formulaire de demande de permis de construire ou d'autorisation municipale au sens de la LDTR ?

Il y a quatre jours, nous avons appris par presse interposée que la Municipalité avait récemment pris des décisions concernant cette situation problématique. Evidemment, nous nous en réjouissons vivement, et nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses et ses précisions concernant lesdites décisions, parce que, je l'ai dit en préambule, plusieurs communes du Canton sont dans cette même situation et si Yverdon initie une pratique qui avantage un certain nombre d'habitants et les familles qui habitent dans ces immeubles, c'est tout bénéfique pour le reste des communes.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Effectivement, cette question a été soumise à la Municipalité depuis déjà quelques années par le Président d'alors de l'ASLOCA, qui s'inquiétait de l'occupation progressive de plusieurs logements, voire, d'immeubles complets, par des salons de massage qui prennent la place de logements pour la population yverdonnoise qui en a bien besoin. Comme nous le savons, la crise du logement fait rage, et le taux de logements vacants à Yverdon-les-Bains est extrêmement bas.

Nous ne sommes pas restés sans rien faire durant toutes ces années. Nous avons également pris des avis de droit, notamment sur cette question-là. Nous avons eu des discussions avec l'ASLOCA, etc. Il se trouve que les avis sont relativement divergents sur le sujet. C'est souvent le cas lorsqu'on demande des avis de droit, ils sont rarement concordants, on va dire, tout dépend de l'avocat et des circonstances dans lesquelles il établit son avis de droit. Toujours est-il que celui dont nous disposions jusqu'à réception de la lettre du Service d'économie, du logement et du tourisme, au mois de juillet de cette année, relativisait les possibilités que nous avions d'intervenir.

Je vais répondre rapidement à vos questions. Cela me permettra d'expliquer quelle est la position de la Municipalité.

En ce qui concerne l'affectation du sol, évidemment ces salons de massage ne sont pas tous en zone d'activité ou en zone commerciale, mais nous connaissons partout en Ville d'Yverdon-les-Bains le principe d'une certaine mixité d'activités en liaison avec des logements. Donc nous pouvons très bien imaginer qu'un immeuble ait au rez-de-chaussée ou ailleurs une partie qui soit consacrée à des activités. Donc c'est une disposition que nous ne pouvons pas utiliser en tant que telle puisque nous pouvons très bien trouver des bureaux ou d'autres activités dans une zone à vocation principale de logement.

En ce qui concerne les possibilités que la Municipalité a d'intervenir, et bien effectivement ce sont principalement les dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) et son article 103 qui nous permettent d'intervenir, c'est vrai que les changements d'affectation des logements en d'autres choses, mais l'inverse est également vrai, sont soumis à autorisation ou en tout cas doivent être annoncés à la Municipalité.

Ces salons de massages sont tous annoncés à la police puisqu'elle a une mission de contrôle par rapport à l'activité de ces établissements, et la question de l'autorisation selon l'article 103 de la LATC doit être mise en œuvre, nous avons considéré que notre marge de manœuvre était très faible. Nous allons quand même essayer de le faire sur la base de la lettre et de son contenu que le SELT nous a communiqué récemment, donc nous allons demander aux propriétaires de demander formellement des autorisations et nous verrons dans quelles mesures nous pouvons ou non autoriser la poursuite des activités de ces établissements.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, donc il y a eu une longue période par rapport à 2003

puisque c'est la date que vous avez évoquée, qui a duré, mais nous prenons les choses en main sur la base des informations les plus récentes que nous avons obtenues.

Mme la Conseillère Cesla AMARELLE :

Alors je remercie la Municipalité de ses réponses et aussi pour la continuation du dossier.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.4

Une Interpellation de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Fonds d'infrastructures pour la politique d'agglomération)

La semaine passée, l'Office fédéral de la Statistique a annoncé les chiffres de la population suisse pour 2009, d'où il ressortait que l'agglomération yverdonnoise était la plus dynamique du pays avec une augmentation de 2,8% de sa population. La Ville même a gagné environ 800 habitants en un an.

S'il est évident qu'Yverdon doit une grande partie de son dynamisme à ses qualités propres : une ville à taille humaine, où il fait bon vivre, d'excellentes connexions avec l'extérieur, la plus belle place du Canton, et j'en passe, elle doit également cette croissance à la très grave crise du logement, et plus généralement à la crise des infrastructures que vit l'arc lémanique depuis quelques années. Parce qu'elle a encore des réserves de croissance, Yverdon absorbe plus que sa part dans la croissance de la métropole lémanique à laquelle elle participe à plein.

Dans l'ensemble, on peut légitimement penser que ce dynamisme est une bonne chose. Croissance de la population et croissance économique vont de pair, l'une entraîne l'autre, et l'influx migratoire que vit la Ville en ce moment est le fait d'une population plutôt aisée. A terme, la Ville va bénéficier d'une meilleure situation financière. Elle pourra faire plus.

Mais tout de même ! 3% de croissance, ce sont des taux inconnus en Suisse depuis le choc pétrolier de 1973, et à ce rythme il ne faudra pas longtemps pour que les problèmes que connaît la région lémanique ne deviennent les nôtres. La pression sur les loyers, en particuliers, est déjà évidente. Dans ce cadre, le développement des infrastructures yverdonnoise, en logements, en transports, devient indispensable à court terme.

La politique fédérale en matière de financement des infrastructures a été complètement bouleversée ces dernières années, désormais, ces financements s'obtiennent essentiellement par le biais de la politique des agglomérations, qui se traduit par la mise en place des plans d'agglomération, pour nous AggloY. Vous le savez, les investissements prévus dans AggloY sont conséquents, et c'est normal compte tenu des défis qui se posent à nous. Dans le discours, on compte beaucoup sur les financements extérieurs pour aider les villes à mettre en place ces plans, mais de nombreuses incertitudes demeurent quant au niveau de l'engagement fédéral, et quant au Canton, jusqu'ici, il s'est montré extrêmement passif.

Une motion vient d'être déposée au Grand Conseil qui demande la mise en place d'un fonds infrastructurel de 2,5 milliards destiné au financement des plans d'agglomération dans le Canton. Si un tel fonds existait, la Ville pourrait certainement en attendre des engagements importants pour son développement.

C'est dans ce cadre que j'interpelle la Municipalité, sur les deux points suivants :

1. Quels sont les modes de financement que la Commune prévoit, en termes de répartition entre ville, canton et confédération, pour le financement de ses infrastructures dans le cadre d'AggloY ?
2. Quelle est la position de la Ville en ce qui concerne l'établissement d'un fonds infrastructurel au niveau cantonal ?

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement, est-elle appuyée par 5 membres au moins de notre Conseil ?

C'est le cas. Je vous remercie. Je passe donc la parole à la Municipalité si elle souhaite répondre.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Effectivement, la question du financement de notre projet d'agglomération est une question délicate, et qui nous préoccupe beaucoup, puisque nous avons évalué les coûts actuellement à un montant de l'ordre de 120 millions à 150 millions pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de degré A, donc des mesures prioritaires, celles que nous mettons en œuvre progressivement maintenant et que ce montant n'est subventionné qu'à hauteur d'une vingtaine de millions par la Confédération.

Le montant de l'ordre de 20 millions à 25 millions, avait été calculé en 2007, sur la base des avant-projets, des concepts qui avaient été développés. Depuis lors le projet a pris de l'ampleur, les coûts ont pu être affinés et ils ont pris l'ascenseur également.

Donc, quand on met en relation 20 à 25 millions avec 120 à 150 millions, on voit bien que la marge est extrêmement importante et que la Commune d'Yverdon-les-Bains ne pourra pas à elle, seule faire face à l'ensemble de ces investissements, en tous cas pas dans les délais qui étaient prévus. Nous avons déjà allongé la période de mise en œuvre des mesures, les faisant passer de 4 à 8 ans, et nous avons aussi mis des priorités sur ces mesures-là, pour pouvoir réaliser ce qui nous paraissait le plus urgent, et ma foi, cas échéant, abandonner ce qui ne pourra pas être réalisé, faute de financement.

La Confédération subventionne à hauteur de 30%, c'était le chiffre qui était annoncé en 2007, les mesures de notre agglomération, et c'est à peu près le seul financement extérieur que nous avons, le Canton ayant dit et ayant répété à multiples reprises qu'il s'en tenait aux dispositions légales actuelles pour financer des projets qui pourraient être liés à l'agglomération.

Aujourd'hui, les montants que nous articulons pour l'agglomération sont de l'ordre de 3 à 4 millions de francs de subventions au titre des routes cantonales. Voilà les subventions que nous pouvons espérer. Vous savez également qu'il y a un moratoire depuis quelques années au niveau cantonal sur les subventions et que cela ne nous aide évidemment pas. Voilà pour répondre à votre première question.

Pour répondre à votre deuxième question : comme je l'ai dit, le Canton a répété à plusieurs reprises qu'il s'en tenait aux dispositions légales actuelles, nous avons eu plusieurs discussions avec les représentants du Conseil d'Etat au sein du Comité de pilotage de notre agglomération ; nous avons eu des contacts aussi avec des autres agglomérations ; nous avons d'ailleurs fixé une séance tout prochainement pour en discuter, c'est le thème principal évidemment dont nous parlons, c'est celui du financement que nous passons maintenant à une phase concrète.

Et aujourd'hui, le Canton reste sur ses positions, évidemment que nous la soutenons la motion déposée au Grand Conseil, parce que nous croyons, même si ce n'est pas sous cette forme-là, et avec ces montants-là, que le fond d'infrastructure pourra être créé. Mais nous pensons que le Canton doit faire plus pour les agglomérations et notamment dans les domaines qui nous concernent, à savoir la mobilité douce et les transports publics.

Proposition de résolution**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

J'entends la Municipalité et désire appuyer cette dernière dans ses démarches par le dépôt d'une résolution, libellée comme suit :

Le Conseil communal prie la Municipalité d'Yverdon-les-Bains d'entreprendre ce qui est en son pouvoir pour inciter le Canton à mettre en place un fonds d'infrastructure pour la politique d'agglomération.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'une interpellation avec une résolution, comme mentionné à l'article 65 de notre règlement.

La parole est ouverte sur cette demande de résolution.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur la résolution

La résolution nommée comme suit : le Conseil communal prie la Municipalité d'Yverdon-les-Bains d'entreprendre ce qui est en son pouvoir pour inciter le Canton à mettre en place un fonds d'infrastructures pour la politique d'agglomération, est acceptée à l'unanimité moins quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.5

Une Motion de M. le Conseiller Laurent GABELLA (Projet de réaménagement de l'ensemble formé par la rue des Remparts, l'av. de la Gare et la Place d'Armes)

Certains projets sont de même nature que les serpents de mer : ils apparaissent puis disparaissent tant de fois que l'on finit par ne plus y croire et qu'ils se transforment en légendes. Puis brutalement, parfois, un jour, ils se réalisent. Ainsi en est-il allé du tunnel sous la Manche ou, plus proche de nous, d'une piscine couverte à Yverdon-les-Bains.

Depuis plusieurs décennies, nos concitoyens rêvent de disposer, à la Place d'Armes, d'une importante surface souterraine de parcage située à deux pas des commerces, et rendant ce vaste espace central de notre Ville à la verdure, aux piétons, aux cyclistes, aux badauds, aux transports publics... et aux manifestations, l'aménagement nouveau offrant de plus la possibilité, pourquoi pas, d'une circulation de transit souterraine.

Plusieurs études ont été menées qui conduisent toutes à la réalisation d'un tel projet. Elles relèvent toutes que l'utilisation d'un tel espace par un parking de surface est un gaspillage dont l'efficacité et l'esthétique laissent largement à désirer.

L'idée que je vous propose d'adopter ce soir n'est donc pas nouvelle, mais il est temps de passer du rêve à la réalité. De transformer l'essai, en langage sportif.

Il en est temps car l'attrait des zones commerciales en périphérie de notre Ville ne cesse de croître et sera encore renforcé par l'arrivée des « hard discounters » prévue prochainement. Ma position de président de la Société Industrielle et Commerciale me donne un point de vue particulièrement alarmant sur les difficultés croissantes que rencontrent nos commerces de centre ville. Si nous voulons, et je ne doute pas que chacune et chacun, toutes tendances confondues, le veuille, maintenir le caractère vivant et animé du cœur de notre cité, il devient urgent de lui offrir un souffle nouveau par la réalisation du projet que je vous propose d'adopter.

Pour celles et ceux que le coût d'une telle infrastructure effraierait, il convient de rappeler que le partenariat public-privé a fait ses preuves à satisfaction de tous dans la plupart des villes du monde et épargne considérablement la part à charge du contribuable.

En échange de son investissement, le partenaire privé émet certaines exigences relativement au parking de surface dans la zone considérée. Ces exigences inquiètent certains. Mais un concours judicieusement mené entre les sociétés promotrices gérant ce type d'infrastructure permet des négociations profitables à toutes les parties qui déboucheront sur le choix du partenaire le plus ingénieux et le moins gourmand parmi ceux qui respecteront le cahier des

charges qu'il nous appartient d'établir.

On a également entendu que la proximité des eaux du lac rendaient difficile, voire impossible la construction d'un tel ouvrage. Que l'on soit rassuré : les solutions techniques existent depuis longtemps. S'il en fallait la preuve, que l'on ne se remémore que la construction du parking du Mont-Blanc à Genève, laquelle plonge pratiquement dans le lac, ne date pas d'aujourd'hui.

Cette motion demande donc à la Municipalité de soumettre à ce Conseil, d'ici la fin de l'année 2010, un préavis en vue de l'obtention d'un crédit d'étude pour finaliser le projet de réaménagement de l'ensemble formé par la rue des Remparts, l'avenue de la Gare et la Place d'Armes incluant la création d'un parking sous cette dernière.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b, de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

La Municipalité adhère à la fois à votre constat et à vos propositions, M. le Conseiller GABELLA, à un bémol près, ce sont les délais.

Il faut savoir que l'étude de la traversée centre a débuté il y a 3 ans, elle débouche déjà sur de volumineux documents et des rapports d'études. Nous travaillons d'arrache pied sur ce secteur-là, mais c'est un secteur très complexe, tant sur le plan des transports publics, que de la circulation, que de l'aménagement paysager ou de l'aménagement urbain, de ce très vaste espace. Vous en conviendrez, c'est une chance de l'avoir, il faut le traiter avec beaucoup de finesse.

Donc nous avons fait un travail avec plusieurs bureaux d'urbanisme et d'architecture pour essayer de tirer les meilleures idées des confrontations qui ont eu lieu, au cours de ces deux dernières années, entre ces bureaux d'architecture, que nous avons réunis, pour des travaux d'équipes, avec des options très différentes.

Nous avons abouti à une image qui a d'ailleurs été présentée au Conseil communal à une séance spéciale au mois de mai de cette année, ce n'était pas seulement ce secteur-là, mais notamment, et qui a fait l'objet d'un tout-ménage que vous avez également reçu, il y a quelques principes qui y ont été évoqués.

Nous sommes maintenant dans une phase où la Municipalité doit formellement valider ce document, ce schéma directeur, on va dire, pour ensuite travailler comme vous le souhaitez, sur l'affectation, sur les réalisations concrètes, parmi lesquelles nous trouverons le fameux parking souterrain qui permettra une mise en valeur de cet espace extraordinaire, je le rappelle, au milieu de la Ville.

Aujourd'hui, nous travaillons pour que ce secteur puisse être développé, puisse être réaménagé, mais pour ce faire, nous devons absolument réaliser ce qu'il y a autour, pour permettre à la circulation de se faire, parce qu'elle va être modifiée sur cette place-là, et pour permettre aux habitants de la périphérie de ce secteur central de vivre encore et toujours dans de bonnes conditions, voire de meilleures conditions.

Nous travaillons actuellement sur l'axe de la rue de l'Industrie, puisqu'un nouveau quartier va aussi se réaliser à cet endroit-là, sur l'axe Gare-Lac, c'est-à-dire l'avenue de l'Ancien Stand, sur la rue du Midi, sur une partie de l'avenue des Trois-lacs entre Graveline et Kiener, et sur le projet de traversée centre qui est pour la Ville, pour la Municipalité, prioritaire.

Discussion sur la prise en considération de la motion

Mais voilà, les années n'ont que 12 mois, et les choses doivent se faire dans un certain ordre. Donc le délai de trois mois que vous mettez à la Municipalité pour déposer un préavis devant votre Conseil est beaucoup trop court et nous estimons aujourd'hui que nous serons en mesure de déposer un tel préavis plutôt au début de l'été prochain qu'à la fin de cette année.

Vous pouvez déposer votre motion dans ces termes-là, mais nous vous demandons d'ores et déjà un délai supplémentaire.

M. le Conseiller Laurent GABELLA :

Je crois que cela fait à peu près 40 ans que nous attendons cette infrastructure. Quelques mois de plus ne me font pas peur, donc si je peux transformer le texte de ma motion en disant plutôt que d'ici la fin de l'année 2010 « d'ici l'été 2011 » et que cela rencontre votre adhésion, bien entendu, je m'y rallie volontiers.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Motion

Je lirai donc le texte de cette **motion qui demande à la Municipalité de soumettre à ce Conseil, d'ici l'été 2011, un préavis en vue de l'obtention d'un crédit d'étude pour finaliser le projet de réaménagement de l'ensemble formé par la rue des Remparts, l'avenue de la Gare et la Place d'Armes incluant la création d'un parking sous cette dernière.**

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.6

Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Problème de distribution du courrier par la Poste)

Simple question selon l'article 66 de notre règlement adressée à la Municipalité.

Les préavis PR10.33PR et PR10.34PR ont roupillé anormalement dans les méandres du géant jaune, aux pieds d'argile, en la circonstance.

D'autres services de la poste fonctionnent comme par exemple la machine munie d'une manivelle pour retirer des timbres, le CCP, l'achalandage de produits dérivés, c'est-à-dire les livres, les chocolats et autres babioles et brouilles.

Nous autres Conseillères et Conseillers haïssons depuis longtemps d'être informés après la presse. Cela nous empêche par exemple de donner à notre entourage des explications supplémentaires en se basant sur un document officiel et non sur des titres accrocheurs, spécialités de la presse en général.

Je constate aussi que la poste a failli à sa vocation première, la plus importante, la distribution du courrier selon ses promesses commerciales.

Question : Notre Municipalité va-t-elle demander des explications et des excuses de la part de la poste ?

Je pense raisonnablement, sans être timbré, que tous les membres de ce Conseil devraient aussi recevoir personnellement des explications et des excuses.

Par avance, je remercie la Municipalité de sa réponse en devinant qu'elle arrive en courrier A+.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Nous avons effectivement décidé d'intervenir auprès de la Poste pour nous plaindre de cette situation. Ce n'est pas la première fois que nous avons des problèmes de distribution. Nous estimons que c'est important que les Conseillers reçoivent les préavis en temps et heure, notamment parce qu'ils sont aussi disponibles pour la presse, comme vous l'avez dit, mais aussi parce que nous avons des délais que nous essayons de respecter, notamment pour la fixation des dates des commissions.

Donc nous allons intervenir. Maintenant quant à savoir si la poste fera l'effort d'envoyer à chacun de nous la réponse qu'elle ne manquera pas de nous faire, on le suggérera dans la lettre, je ne suis pas sûr que nous soyons suivis.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.7

Une Question de M. le Conseiller Pascal BLUM (Interdiction de parquer au Quai de Nogent 5)

Permettez-moi d'adresser deux simples questions, qui j'espère, n'auront pas l'air simplettes après toutes les questions que nous avons eu, à la Municipalité, au sens de l'article 66 de notre règlement.

Elles concernent la circulation et le parking au droit du Quai du Nogent 5 :

1. Bien que je salue l'introduction d'une interdiction générale de circuler juste avant le bâtiment rénové situé à l'adresse mentionnée, je me demande comment et quand la Municipalité entend faire respecter cette interdiction ?

Je constate en effet avec d'autres usagers du Quai dont le club nautique d'aviron qui sort et rentre ses bateaux dans ce secteur, que cette interdiction imposée aux véhicules à moteur n'est simplement pas respectée, non seulement par d'éventuels bordiers autorisés mais surtout par les pique-niqueurs et les scooters.

Il faut dire que le panneau indiquant cette interdiction n'est pas très visible, il est très petit, aussi ; qu'il n'y a aucune mesure technique empêchant le passage des véhicules à moteur et que l'aménagement de places de parc « 15 minutes » juste après l'interdiction n'incite pas les automobilistes à s'arrêter avant cette dernière.

Je complète avec une deuxième question :

2. Je constate également qu'il n'y a aucune place de parc pour handicapés à proximité immédiate du bâtiment rénové par la Commune, alors que l'accès à ce bâtiment est prévu pour les handicapés. Est-il encore prévu d'aménager une ou plusieurs cases de cette catégorie, par exemple en lieu et place de celles limitées à « 15 minutes » ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est un endroit qui doit être encore aménagé, qui doit subir encore quelques modifications. Nous avons compris, M. le Conseiller, qu'il y a un problème de panneau de places de parc, qui n'est pas assez grand et pas visible. Il y a sauf erreur encore un problème de gestion de l'accès au chemin qui doit se faire par une ou des bornes amovibles qui ne sont pas encore en place.

Donc il faut encore un tout petit peu de patience, pour que nous puissions finir les aménagements dans ce coin, et faire en sorte qu'il ne soit non seulement accessible, mais cohérent.

Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.8

Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Motel des Bains)

La toiture du Motel des Bains a été gravement endommagée au début de l'année 2008 sonnant le glas de cet établissement, certes pas prestigieux, mais si utile à notre Ville et à ses environs. Depuis, le motel est fermé bien que racheté aux enchères à la mi-2009.

De nombreuses personnes s'interrogent sur le sort de cet établissement et s'étonnent du délabrement progressif de ses alentours. Les branches d'arbres ne sont plus coupées, débordant sur les trottoirs au mépris de la réglementation qui s'y rapporte, des buissons sont secs, des branchages sont jetés en tas devant la porte d'entrée. Cette vision n'est guère compatible, vous en conviendrez, avec le charme de notre Ville et cela ne donne pas une bonne image de l'une de ses entrées principales.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

1. Avez-vous eu des contacts avec le nouveau propriétaire du motel pour connaître ses intentions sur le devenir de l'immeuble qu'il a racheté ?
2. Lui avez-vous demandé d'entretenir les alentours de son immeuble comme vous le faites régulièrement pour tous les propriétaires de cette Ville ? Dans l'hypothèse où la réponse est négative, avez-vous l'intention de lui rappeler ses obligations de propriétaire à cet égard ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Lorsque vous dites que ce bâtiment, qui n'est pas prestigieux, est si utile à notre Ville et à ses environs, j' imagine que vous faites allusion aux étages apparents de l'immeuble, et que vous laissez de côté le sous-sol, qui pose toujours un problème et à l'exploitant et à la Municipalité, d'ailleurs.

Maintenant, je vais répondre aux trois questions que vous posez :

Avez-vous eu des contacts avec le nouveau propriétaire ? Oui. Il y a quelques mois, une délégation municipale l'a reçu avec son architecte. Nous lui avons fait part que les modalités de l'aménagement qu'il proposait et ses intentions n'étaient pas en harmonie avec les souhaits de la Municipalité. Depuis lors, le propriétaire s'est enfoncé dans un silence que nous espérons productif, puisque nous sortons de l'été.

Deuxième question : Lui avez-vous demandé d'entretenir les alentours ? Non, parce qu'à l'époque où nous l'avons reçu, les alentours étaient encore satisfaisants, les arbustes n'avaient pas poussé comme ils l'ont fait durant cet été.

Dans l'hypothèse où la réponse est négative et c'est bien le cas, avez-vous l'intention de lui rappeler ses obligations de propriétaire ? Et bien, Mme la Conseillère, vous venez de mettre le

doigt sur un aspect important, qui saute aux yeux, et c'est peut-être parce qu'il saute aux yeux qu'on ne le voit pas, surtout si on passe en voiture.

Vous avez parfaitement raison, Mme la Conseillère, nous allons demander au propriétaire de faire en sorte que cet immeuble ait un aspect satisfaisant. A cet égard nous pourrions faire application de l'article 87 de la loi sur l'aménagement du territoire, qui permet à la Municipalité d'imposer des mesures lorsque l'immeuble a un aspect déplorable. Si le propriétaire ne se conforme pas à la décision, cet article permet à la Municipalité d'exécuter elle-même, mais aux frais du propriétaire, les travaux nécessaires.

Voilà, Mme la Conseillère, ce que la Municipalité peut vous répondre.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Merci, M. le Municipal, pour vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.9

Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Colline de Floreyres et ses modérateurs de trafic)

La colline de Floreyres a déjà occupé une bonne partie de notre précédent Conseil qui s'est penché sur le préavis demandant un crédit d'étude pour y instaurer une zone à 30km/h. De nombreux Conseillers se sont d'ores et déjà exprimés sur cette question et je n'y reviens pas directement.

Depuis, des chicanes ont été installées le long de la montée de la colline, côté avenue des Bains. Leur installation rend la montée de la colline et sa descente extrêmement périlleuse puisqu'il faut slalomer entre les obstacles très mal placés et dont la vie est manifestement évolutive, puisqu'ils changent d'endroit tous les deux jours. Force m'est de constater qu'ils sont source d'un courroux généralisé et très exacerbé qui se manifeste par des actes de vandalisme hebdomadaires rendant la situation encore plus dangereuse en raison des débris jonchant la chaussée et du sable répandu sur plusieurs mètres.

De surcroit, il est surprenant de constater que ces chicanes sont posées sur la piste cyclable, ce qui oblige les cyclistes à contourner l'obstacle non pas à l'intérieur, mais à l'extérieur de la route. J'ai d'ores et déjà entendu des parents d'enfants craindre pour leur sécurité.

Enfin, sans vouloir rouvrir le débat de la zone à 30km/h, si cette vitesse devait s'imposer sur toute la colline de Floreyres, il faudrait alors poser des chicanes sur la colline, mais d'un bout à l'autre. Voyant aujourd'hui à quel point il est dangereux de circuler entre les chicanes, je n'ose pas imaginer ce que cela sera lorsque la colline sera équipée de ces engins de haut en bas. L'automobiliste devra non seulement slalomer entre ces obstacles, mais éviter les véhicules qui auront la priorité de droite et qui déboucheront des chemins de traverse sans regarder. En tous les cas, il y aura du travail pour les carrossiers.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

1. Combien d'obstacles ont d'ores et déjà été l'objet de vandalisme ?
2. A combien se monte le coût de ces actes de vandalisme ?
3. Combien de temps est-il encore prévu de laisser ces obstacles en place ?
4. Est-ce que l'expérience est concluante ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Nous avons reçu à la Direction de police de nombreuses plaintes concernant cette colline où les habitants, d'autres visiblement, se sont plaints de la vitesse excessive qui était pratiquée sur cette rue. Certains habitants doivent sortir de leur propriété et pour se faire, évidemment, ils doivent s'avancer sur la route, et il y a des gens qui roulent extrêmement vite, profitant certainement de la pente.

C'est un peu difficile, et en tous les cas, dangereux. Nous avons donc, pour essayer de vérifier si ces plaintes étaient fondées ou non, mis le célèbre radar de prévention. Je rappelle que quand nous mettons le radar en place, il n'y a pas forcément l'écran qui dit à quelle vitesse les gens roulent. Nous avons effectivement constaté que les plaintes étaient fondées.

Nous avons donc décidé de mettre des obstacles, comme vous le dites, Mme la Conseillère, afin de trouver une modération de trafic et de faire un essai. Nous n'avons pas mis en place des obstacles sur la bande cyclable, mais les obstacles sont déplacés sur la bande cyclable. Pourquoi ? Parce que dans ce secteur de la ville, certains habitants n'acceptent pas qu'il y ait ces modérateurs et donc déplacent eux-mêmes les obstacles, le soir. Alors, on en retrouve sur la bande cyclable, parce qu'on les tire de côté pour pouvoir passer au centre avec les voitures ; on les retrouve latéralement ou on les retrouve vidés parce qu'effectivement ils sont lestés avec du sable, ou vandalisés.

C'est une des premières fois d'ailleurs, que des obstacles de modération de trafic sont vandalisés sur la Ville d'Yverdon. C'est un cas tout à fait particulier, qui ne nous amuse pas tellement à la Direction de police, ni au Service des travaux, d'ailleurs, puisque nous devons corriger ceci et venir nettoyer régulièrement.

Alors pour répondre à vos questions, Mme la Conseillère :

Combien d'obstacles ont d'ores et déjà été l'objet de vandalisme ? Mais quasiment tous ! Alors il n'y en a pas beaucoup, il y en a quatre. Mais enfin, si vous montez là-bas, vous verrez qu'ils sont régulièrement dans tous les sens.

A combien se monte le coût de ces actes de vandalisme ? Ce ne sont pas des coûts très élevés, mais la Police doit se redéplacer, on doit un peu nettoyer la route, remettre du sable dans ces éléments.

Combien de temps est-il encore prévu de laisser ces obstacles en place ? Alors si on écoutait les gens qui habitent à proximité de ces obstacles et qui permettent de sortir de la propriété en toute sécurité, en tout cas en meilleure sécurité, ces obstacles devraient durer longtemps, certainement jusqu'à la mise en place d'une zone 30, pour autant qu'elle se mette en place, il est bien évident.

Est-ce que l'expérience est concluante ? Alors pour des raisons de sécurité, à la Direction de police, nous pouvons considérer que l'expérience est concluante. Mais visiblement, tout le monde n'est pas du même avis, donc il faudra que nous voyons comment nous pourrions boucler la boucle et faire en sorte que tout le monde puisse cohabiter dans ce secteur.

Mais je rappelle quand même que c'est une artère qui est compliquée, vous l'avez dit, parce qu'il y a des routes qui sortent sur ce chemin ; il y a des propriétés qui ont peu de visibilité. Je crois qu'il faut trouver un système de modération pour pouvoir faire en sorte que cela se passe bien dans ce secteur. Des éléments de modération sont, à mon avis, quelque chose d'indispensable sur cette artère. Peut-être que ce ne sont pas les meilleurs, peut-être faudra-t-il les déplacer, peut-être qu'ils ne sont pas au bon endroit. Je rappelle qu'ils sont mis avant et après le pont CFF. De toute façon nous ne pouvons pas croiser en voiture dans ce secteur, il y a de toute façon un cédez le passage, donc une volonté de faire en sorte que les gens roulent déjà moins vite à l'heure actuelle.

Voilà Mme la Conseillère. La Municipalité et la Direction de police regarderont peut-être ce qu'il

y a lieu de faire dans ce secteur, mais ce sont les informations que je peux vous donner ce soir.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Merci, M. le Municipal. Je suis malheureusement obligée de vous contredire sur deux points.

Le premier, c'est que dès le départ, ces obstacles ont été mis sur la piste cyclable et je m'étonne que ce soit uniquement les usagers de cette route qui le font. Je crois qu'il y a quand même une volonté délibérée, qu'il n'y a pas d'autre endroit pour mettre ces obstacles. La raison pour laquelle ils se trouvent en grande partie sur la piste cyclable, c'est que si on les mettait à gauche de la piste cyclable, ils prendraient à peu près la moitié de la route. Donc je pense que c'est une volonté délibérée non pas seulement des vandales mais également des personnes qui posent ce genre d'obstacles.

Deuxième point : vous m'avez dit que tous les obstacles avaient été vandalisés, vous ne m'avez pas dit leur nombre. Il y en a plus que quatre, car pour y passer tous les jours, j'ai déjà vu plusieurs éléments cassés, en miettes, par voie de conséquence, ceux-là n'ont pas été remplis de sable, ils ont été remplacés. Il y a donc plus que quatre éléments, qui ont d'ores et déjà été remplacés. Aujourd'hui par exemple, il en manque un. Peut-être le retrouverez-vous à quelque part mais probablement pas, parce que le sable est répandu partout sur la route et j'imagine qu'il est également cassé.

Par voie de conséquence, je ne m'estime pas renseignée sur le nombre d'obstacles vandalisés ni sur leur coût puisqu'au fond, ces obstacles cassés ont certainement un coût.

Voilà, excusez-moi, M. le Municipal, j'aimerais juste des réponses un tout petit peu plus précises sur ces deux points.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne vais pas évidemment les donner ce soir, puisque nous les ferons chiffrer par les différents services, vous aurez donc un coût précis : le sable, l'intervention des Services, les cônes, etc. Nous vous donnerons tout cela, s'il le faut même, par écrit.

Je rappelle que si vous rentrez ce soir par cette rue, vous verrez qu'il n'y a pas des éléments au milieu de la rue, il y a un seul élément ; la piste cyclable était libre, en tous cas en venant au Conseil communal. Peut-être que pendant que nous sommes au Conseil, quelqu'un aura bougé ceci, mais effectivement comme dans d'autres quartiers de la Ville, nous ne pouvons pas être derrière toute l'activité multiple et très riche de la vie yverdonnoise.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Merci M. le Municipal et j'attends donc vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.10

Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Installation d'une ligne à haute tension)

Comme certains ont pu le remarquer, il y a juste dans le couloir à côté, une mise à l'enquête pour une ligne à haute tension qui vise à raccorder la station de la Romande énergie à Pierre-de-Savoie, puis de remonter le quartier Pierre-de-Savoie jusqu'au quartier derrière l'hôpital jusqu'à la sous-station mobile des CFF.

Cette ligne va donc passer en-dessus ou en-dessous de nombreux balcons dans un grand quartier d'habitation. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une telle ligne à haute tension a des

répercussions indéniables sur la santé et la qualité de vie des habitants.

Dès lors, voici mes questions :

1. Est-ce que cette ligne se justifie ?
2. Est-ce que cette ligne ne peut pas avoir un autre tracé ?
3. Et que compte faire la Municipalité ?

M. le Municipal Cédric PILLONEL :

Effectivement, comme vous le dites très bien, Mme la Conseillère, il y a actuellement une mise à l'enquête d'une ligne à haute tension pour alimenter non pas, c'est sans doute un lapsus de votre part, la station de la Romande énergie mais la station du Service des énergies de la Ville d'Yverdon, qui reste un distributeur électrique indépendant, comme vous le savez, et plus en avant, la sous-station mobile des CFF.

La genèse de ce projet est assez longue, puisqu'effectivement, nous avons d'une part les CFF qui ont des besoins d'alimentation de leur sous-station mobile qui se trouve dans le quartier des Champ-Lovats, et également le SEY, la Ville d'Yverdon, qui a, dans le plan des investissements, des montants consacrés pour un deuxième poste d'injection haute tension pour alimenter un transformateur HTMT à Pierre-de-Savoie.

Je vous invite à vous déplacer mentalement sur la ligne Lausanne-Yverdon, en arrivant sur Yverdon, vous constaterez que les premiers bâtiments que l'on distingue sur la gauche du trajet, c'est d'abord une ferme puis un bâtiment coloré qui est la station transformatrice de la Ville d'Yverdon.

La Ville d'Yverdon est intéressée de pouvoir alimenter cette station électrique par du courant haute-tension de façon à ne pas dépendre uniquement de la station transformatrice de la rue de Montagny, qui est actuellement le seul endroit où nous obtenons du courant. S'il y a un problème à Montagny, toute la Ville est plongée dans le noir, ce qui arrive de temps en temps quand les lignes aériennes de la Romande énergie subissent quelques problèmes de frimas.

Le problème que vous citez correspond plutôt à la suite du trajet, puisque si on continue ce trajet, on voit que le projet des CFF et d'ALPIQ, qui est la Société qui construira la ligne, souhaite prolonger la ligne le long de la voie CFF, passer le long de tous les immeubles de Pierre-de-Savoie en longeant la ligne, traverser le passage de la Sallaz pour arriver enfin à cette sous-station mobile CFF qui est installé à cet endroit-là.

La Ville d'Yverdon et le Service des énergies ont discuté à plusieurs reprises avec les CFF pour trouver une solution pour leur sous-station mobile. Il est effectivement peut acceptable, actuellement, de placer une ligne à haute tension en pleine Ville d'Yverdon et sous les balcons des habitants de Pierre-de-Savoie, qui aux dires de certains Conseillers subissent déjà suffisamment de problèmes pour ne pas leur rajouter des problèmes de ce genre.

La Municipalité a discuté de ces éléments et nous avons fait des propositions aux CFF de ravancer leur sous-station mobile et de la mettre parallèle à la station électrique de PSY soit à l'entrée de la Ville, ce qui éviterait de défigurer cette partie de notre Ville par une ligne à haute tension. Malheureusement, les CFF n'ont pas trouvé notre argumentaire suffisant et ont lancé la mise à l'enquête complète de la ligne, qui nous concerne pour un tout petit bout, le premier tronçon, ce qui a obligé la Municipalité, elle en a encore discuté mercredi, de faire opposition à ce projet.

Le projet est mis à l'enquête publique jusqu'au 20 septembre, et il ne remporte pas l'adhésion de la Municipalité.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Merci, M. le Municipal. Je ne peux que vous remercier pour les tentatives de discussion que vous avez introduites avec les CFF et ne peux que vous supporter à continuer, du moins à déposer votre future opposition à cette ligne à haute tension.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.11

Une Question de Mme la Conseillère Marianne SAVARY (la Télé, Vaud-Fribourg)

Au début de l'année 2008, notre Conseil communal avait voté un préavis portant sur l'acquisition d'actions, pour un montant de Fr. 250'000.--, de la société Vaud-Fribourg TV.

Nous avons alors été plusieurs Conseillers communaux à exprimer des doutes quant à la capacité qu'aurait cette chaîne, couvrant un très grand territoire, de conserver une bonne qualité d'information locale.

La Municipalité nous avait alors assuré qu'une rédaction serait prévue dans la cité thermale et qu'elle permettrait ainsi à un nombre correct de sujets concernant Yverdon de figurer au programme de La Télé.

Nous avons alors incité le représentant de la Municipalité au sein du Conseil d'administration de la chaîne à faire preuve de la plus grande attention dans la défense de nos intérêts à ce sujet.

Force est de constater aujourd'hui que, si notre Ville n'a pas totalement disparu de la grille de La Télé, sa présence est toutefois des plus discrètes.

J'ai ainsi la triste impression que les Yverdonnois peinent à se reconnaître dans cette chaîne, et qu'ils la regardent peu, sinon pas.

Je pose donc quatre questions à la Municipalité :

1. La Télé dispose de grands locaux à la rue Haldimand. Je ne suis toutefois pas certaine que l'on puisse considérer qu'il s'agisse d'une rédaction à proprement parler. La Municipalité sait-elle combien de journalistes y travaillent à la couverture d'Yverdon, et à quel taux ?
2. La Municipalité dispose-t-elle de chiffres d'audience régionaux permettant d'évaluer l'intérêt des téléspectateurs nord-vaudois pour cette chaîne ?
3. La Municipalité est-elle satisfaite de la situation ?
4. Est-ce qu'il lui semble possible aujourd'hui de faire quelque chose afin que la situation s'améliore ?

Merci de votre réponse ce soir ou lors d'une prochaine séance.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

En absence de notre délégué au Conseil d'administration, je vais jouer mon joker et nous vous répondrons lors d'une prochaine séance.

Mme la Conseillère Marianne SAVARY :

Merci M. le Syndic, je me réjouis de l'entendre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.12

Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Travaux chemin de la Sallaz et route de Lausanne)

Vous êtes certainement passés aux heures de pointe par la route de Lausanne et/ou le chemin de la Sallaz, bien entendu pas en train, mais plutôt en voiture ou tout autre véhicule ! C'est tout bonnement la vertu de la patience qui doit primer ou la guerre des nerfs!

Je ne conteste pas les travaux que nous avons acceptés et qui sont nécessaires, mais afin de ne pas surcharger le trafic, si cela est encore possible, il serait souhaitable que les travaux que nous avons aussi votés, qui sont prévus au carrefour descente de Pomy, entrée sur Calamin, soient effectués lorsque les travaux en cours seront terminés.

Voici donc ma question à la Municipalité :

Quand sont prévus les travaux du carrefour se situant vers le garage Renault et les travaux de LIDL seront-ils terminés ?

J'ai par contre pris note de la communication sur les travaux de la Sallaz reçu ce soir et ça me réjouit.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

En l'absence du Municipal responsable, je vais tenter de répondre à vos questions. Donc vous parlez bien des travaux du passage supérieur de Pomy ? ...D'accord.

Effectivement, nous devons réaliser le passage inférieur de la Sallaz et avons prévu d'activer les choses pour qu'ils soient terminés à temps, et nous avons effectivement des soucis. Des soucis qui sont maîtrisés par les ingénieurs qui s'occupent des projets sur la route de Lausanne, mais ce sera des soucis pour les automobilistes puisque la fermeture de cette rue sera plus longue que celle du chemin de la Sallaz. Donc je vous annonce déjà que pendant la période d'été de l'année prochaine, il y aura une fermeture prolongée du passage de l'avenue des Bains à la route de Lausanne.

Et nous devons effectivement également coordonner ces travaux avec les autres chantiers prévus. Alors je n'ai pas tellement peur pour le chantier LIDL, mais j'ai plus peur pour le chantier Carrel qui devrait intervenir lui au début de l'année prochaine. Donc, j'ai encore demandé aujourd'hui à notre chef du Service des travaux de faire bien attention et d'éviter que ces deux chantiers ne viennent perturber encore plus la vie des automobilistes et des habitants du quartier.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Merci, M. le Syndic pour votre réponse. Et bien, on a de quoi se réjouir, comme on dit, mais je fais vraiment le vœu que les choses soient peut-être étalées un peu plus dans le temps. Je connais des nouveaux habitants qui viennent d'arriver, ils sont juste effarés de prendre 40 minutes pour aller prendre l'autoroute alors qu'on leur avait signalé que leur appartement était à 5 minutes de l'autoroute !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.13

Une Question de M. le Conseiller Patrik DURUZ (Loi sur la rénovation de bâtiment)

Nous venons de parler trafic, rassurez-vous, ma question ne porte pas sur la rue du Midi !

Ma question a trait à la protection du parc locatif yverdonnois, plus particulièrement à la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation et son règlement d'application. Plus précisément encore, sur la mise en application de ces textes légaux dans

notre Commune.

En bref, il me faut d'abord préciser que ces textes visent indirectement à la protection des locataires dans les communes où sévit la pénurie de logement, autant dire, de nos jours, partout. En effet, la LDTR a pour but de maintenir sur le marché immobilier un parc suffisant d'appartement à loyers abordables...

Dans les grandes lignes, la LDTR et son règlement soumettent tous les travaux de rénovation de maisons d'habitation à une autorisation cantonale, et ce, indépendamment de l'octroi d'une dispense d'enquête. Autrement dit, depuis environ vingt-cinq ans, tout propriétaire d'immeuble qui procède à des travaux de rénovation de ses bâtiments d'habitation doit adresser les formules de demande ad hoc au canton, par l'intermédiaire de sa commune qui préavise sur la demande.

Ensuite, sur la base des préavis communaux, des formulaires reçus et d'éventuelles expertises techniques, l'autorité cantonale se prononce sur le bien-fondé des rénovations ou transformations, et cette même autorité détermine le montant que le maître de l'ouvrage pourra répercuter sur ses loyers.

J'en viens maintenant à ce qui amène ma question.

Les statistiques cantonales en matière de demandes d'autorisation LDTR montrent un écart très important entre la moyenne des demandes adressées par les dix plus grandes communes du Canton et celles émanant de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Et lorsque je dis très important, il faut savoir que nous nous situons, à Yverdon, environ 70% en dessous de cette valeur moyenne cantonale. Ce n'est donc pas négligeable.

Cela signifie qu'à Yverdon-les-Bains, calcul selon la règle de trois, sur dix interventions soumises à une autorisation LDTR, sept environ échappent, volontairement ou non, à la procédure et se font en marge de la Loi.

Bien entendu, ce sont alors autant de logements abordables qui risquent de disparaître de notre parc locatif.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :

1. Connaissez-vous la situation que je viens de décrire ?
2. Comment l'expliquez-vous ?
3. Que comptez-vous faire pour y remédier ?

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Dans la mesure où cet objet paraît toucher la gérance communale, qui dépend du Service de l'urbanisme et des bâtiments, je me propose de vous donner une réponse circonstanciée lors d'une prochaine séance.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Je remercie M. le Municipal de prendre le temps de circonstancier la réponse. Je ne me serais pas contenté d'une réponse non détaillée. Merci bien.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous avons épuisé les questions annoncées.

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

15.14

Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Formulaire pour personnel engagé lors de manifestation organisée à la Marive par les Sociétés locales)

Plusieurs sociétés locales yverdonnoises ont reçu un formulaire concernant le personnel travaillant pour toute manifestation organisée à la Marive à Yverdon-les-Bains. Nous sommes un peu étonnés d'avoir reçu ce formulaire.

Je vous lis un bout, ce n'est pas très long, cela ne va pas prendre beaucoup de temps :

Par ma/notre signature/s ci-dessous, je/nous certifie/ion que toute/s personne/s et/ou entreprises travaillant pour la manifestation que je/nous organise/ons à la Marive à Yverdon-les-Bains est/sont légalement déclarée/s, et légitimée/s à exercer son/leur activité, en particulier que toutes les charges liées à celles-ci sont payées.

Donc, cela me paraît un peu complexe. Je sais que quand on fait une demande d'achat à bonne échelle, on demande des certificats ; si l'AVS a été payée ; s'il n'y a pas de poursuites ; je ne sais pas si cela va jusque là, pour un loto ou une simple manifestation. Il aurait fallu avoir des explications un peu plus complètes par rapport à ce formulaire. Je ne sais pas si la Municipalité peut me répondre. Est-ce que c'est attribué qu'à la Marive ? Est-ce que c'est également aux Caves du Château, est-ce que c'est aussi à l'Escarbille ? Est-ce que c'est dans tous les bâtiments communaux où l'on organise quelque chose ?

Il est clair que nous employons parfois des sommelières deux ou trois heures pour les lotos, est-ce que nous allons être obligé de leur demander tous leurs papiers pour organiser des manifestations ? Je pense qu'il y a déjà assez de paperasse sur cette terre sans encore en rajouter plus !

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Cela n'est pas très compliqué, M. le Conseiller RICHARD; on aurait pu compliquer d'avantage...! Au-delà de ces problèmes de graphisme, il y a tout d'abord une première remarque, à savoir que ces dispositions ne s'adressent pas aux bénévoles. Elles concernent les sociétés organisées, qui sont souvent des sociétés qui réalisent des bénéfices relativement importants ; cela peut être des organisateurs de spectacles ; des restaurateurs qui servent des repas à la Marive.

Il est parvenu aux oreilles de la Municipalité que certains restaurateurs, par exemple, mais je ne veux pas jeter le discrédit sur la corporation, il y a peut-être d'autres prestataires de service qui sont concernés, emploient du personnel au noir. Il n'appartient pas à la Commune de couvrir de tels agissements et c'est la raison pour laquelle nous avons lancé ce questionnaire, qui est parvenu à la Marive il n'y a pas très longtemps, puisque la première réclamation concernant ce questionnaire m'a été adressée par email cet après-midi.

A une époque où le bénévolat a été lourdement combattu par l'avidité du fisc ; à une époque où une personne qui emploie une femme de ménage est amendé, sanctionné, pénalisé, si elle n'est pas déclarée, malgré d'ailleurs tous les efforts de la femme de ménage qui souhaite qu'on ne déclare pas sa petite activité, il n'apparaît pas normal qu'une collectivité publique qui est au courant n'intervienne pas lorsque des utilisateurs d'un local communal emploient du personnel au noir. Tout d'abord, c'est contre les intérêts du personnel en question, puisqu'il ne paie pas les charges sociales mais qui ne recevra pas non plus ultérieurement les prestations liées aux charges sociales ; ensuite au niveau de l'égalité de traitement ensuite, cela n'est pas satisfaisant non plus.

C'est dans cet esprit là que la démarche de la Municipalité a été faite. Encore une fois, elle ne concerne pas les bénévoles, elle concerne uniquement les prestataires de service qui ont une

activité commerciale.

Voilà ce que je peux vous dire à ce jour à brûle-pourpoint.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je remercie M. le Municipal TREYVAUD. J'espère bien que les sociétés recevront quand même des informations par écrit, parce que c'est vrai que dans nos lotos, des fois nous employons quatre sommelières, des professionnelles qui sont payées, je ne vais pas le cacher, plusieurs d'entre nous font la même chose. Il y a un timbre où l'on doit certifier que la personne est bien rétribuée, que toutes les charges sociales sont payées, mais je ne me vois pas aller aussi près que cela, donc j'espère que la Municipalité, dans sa grande sagesse, n'ira pas nous chercher des poux, je dirais, lors des manifestations que les sociétés locales pourraient organiser à la Marive et certainement dans tous les autres locaux de la Ville. Cela ne s'arrête pas qu'à la Marive. Là, je n'ai pas eu la réponse.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité essaiera d'appliquer ces normes avec autant de souplesse que le fisc les applique de son côté.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.15

Une Intervention musicale de Mme la Conseillère Christine NIGGELER (Vacance des logements et qualité de la vie ; démission)

Démission de Mme Christine NIGGELER, chantée sur la mélodie du « déserteur » de Boris VIAN :

Monsieur le Président
Ecrivant cette lettre
J'avais l'idée en tête
D'ici vous la chanter

Voilà bientôt 10 ans
Que j'habite cette ville
Depuis 4 ans, édile
Ce soir, je vais cesser

Vous êtes dans la lumière
Comme premier citoyen
Sans faire de baratin,
Pas du tout cabotin

J'admire ceux d votre sorte
Qui se donne corps et âme
De ceux que l'on acclame,
Qui gardent l'humilité.

Elue il y a 4 ans
Sans mégalomanie
J'avais quelques envies
Rêves à réaliser

Mais n'étant pas loquace,
Je restais à ma place,
Je n'avais pas l'audace
D'autres ici nommés.

Certes pourtant je suis là
A prendre parole,
J'imagine que c'est drôle
Pour vous de m'écouter

Cigale je suis née
Telle est vraiment mon rôle
C'est sous les banderoles
Que j'aime tant jouer

Nommée il y a 4 ans
J'imaginai sans peine
Empoigner les problèmes
De gestion de la cité

Mais pour une cigale
Les sommes deviennent abstraites
Lorsque, sur ma réglette
Elles dépassent 6 unités

Je laisserai ma place
A une fourmi rouge
Qui sortira sa gouge
Pour creuser le budget

J'espère qu'elle sera
Capable de combler
Le malheureux fossé
Partisan si marqué

Naïvement j'avoue,
Je pensais que nous sommes
Ici femmes et hommes
Appelés à réfléchir,

Prendre en main les soucis
Des citoyens, des hommes,
Faire table-rase des grognes
Interagir, bâtir.

Il me revient en tête
Cette folle mélodie,
Ces paroles bénies
Venant du lointain Québec :

Quand les hommes vivront d'amour
Il n'y aura plus de misère
Les soldats seront troubadours,
Mais nous, nous serons morts, mes frères.

Je quitte la commune
Amère sans aucun doute
La haine que je redoute
Me fait m'expatrier

Vivre avec un voisin
Toxique m'indispose
Qu'il soigne ses névroses
Moi, je vais désertier

J'aime la liberté
Et le goût de la vie
Quand elle est fantaisie

Partage et amitié

C'est entre Broye et Glâne
Que mon nid, je transpose
Là-bas les poules disposent
D'une belle notoriété

Coda :

Venez-vous promener
La table sera couverte
La porte grande ouverte
Vous pourrez donc entrer !

(Applaudissements)

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous remercie Mme la Conseillère. Je pense que c'est une très belle lettre de démission ou démission en chanson. Je pense que ce n'est pas de coutume, c'est très agréable. En tous cas je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

Clôture

M. le Président Thierry GABERELL :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Je prierai tous ceux qui n'ont pas récupéré leur enveloppe à l'entrée de passer vers les huissières.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 7 octobre 2010 à 20h.

Il est 22h58, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS





Thierry GABERELL

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 2 septembre 2010

		Page
1.	Appel.....	1
	Discours du président.....	1
2.	Approbation du PV du 3 juin 2010.....	2
3.	Approbation du PV du 24 juin 2010.....	2
4.	Démissions.....	3
5.	Assermentations	4
6.	Communications du Président	5
7.	Communications de la Municipalité.....	7
8.	Préavis n° PR10.14PRbis concernant l'adoption du Règlement communal sur l'Aide individuelle au Logement.  Mme Soufia FÉKIH, rapportrice.	7
9.	Préavis n° PR10.24PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 858'000.-- pour des travaux à effectuer au complexe patinoire-piscine.  M. Jacques FIVAZ, rapporteur.	9
10.	Préavis n° PR10.27PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr.107'000.-- pour achever l'étude d'impact sur l'environnement liée à la révision du Plan partiel d'affectation du Parc scientifique et technologique Y Parc.  Mme Carmen TANNER, rapportrice.....	11
11.	Préavis n° PR10.29PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 273'000.-- pour couvrir l'excédent de dépenses dans les travaux de rénovation du café du Château et la création de l'espace Jules verne.  Mme Aude BRIAND, rapportrice.....	12
12.	Election d'un scrutateur suppléant ou scrutatrice suppléante du Bureau du Conseil communal pour l'année 2010-2011.....	12
13.	Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances	13
14.	Nomination d'un membre à la Commission de recours.....	13
15.	Propositions individuelles et interpellations.....	14
15.1	Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Insécurité régnant dans le quartier de la Villette)	14
15.2	Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Incivilités dans le quartier Félice, Faïencerie, Acacias et Elie-Bertrand)	15
15.3	Une Question de Mme la Conseillère Cesla AMARELLE (Clarification affectation des logements d'habitation à des salons de massage).....	24

15.4	Une Interpellation de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Fonds d'infrastructures pour la politique d'agglomération)	26
15.5	Une Motion de M. le Conseiller Laurent GABELLA (Projet de réaménagement de l'ensemble formé par la rue des Remparts, l'av. de la Gare et la Place d'Armes).....	28
15.6	Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Problème de distribution du courrier par la Poste).....	30
15.7	Une Question de M. le Conseiller Pascal BLUM (Interdiction de parquer au Quai de Nogent 5)	31
15.8	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Motel des Bains).....	32
15.9	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Colline de Floreyres et ses modérateurs de trafic)	33
15.10	Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Installation d'une ligne à haute tension).....	35
15.11	Une Question de Mme la Conseillère Marianne SAVARY (la Télé, Vaud-Fribourg).....	37
15.12	Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Travaux chemin de la Sallaz et route de Lausanne).....	38
15.13	Une Question de M. le Conseiller Patrik DURUZ (Loi sur la rénovation de bâtiment)	38
15.14	Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Formulaire pour personnel engagé lors de manifestation organisée à la Marive par les Sociétés locales)	40
15.15	Une Intervention musicale de Mme la Conseillère Christine NIGGELER (Vacance des logements et qualité de la vie ; démission)	41